63ᵉ ANNEE (7ᵉ Série) N° 12 19 MARS 1953

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Codirecteur

LA CURIE ROMAINE EN 1951

Sommaire

I. — *L'Activité du Souverain Pontife* : Encycliques, messages, discours, lettres, cérémonies, audiences.

II. — *L'Activité de la Curie romaine* : A) Les Congrégations : 1. La S. C. Consistoriale ; 2. La S. C. pour l'Eglise Orientale ; 3. La S. C. des Sacrements ; 4. La S. C. des Religieux ; 5. La S. C. des Rites.

B) Les Tribunaux : La Signature Apostolique.

C) Les Offices : 1. La Chancellerie apostolique ; 2 La Daterie ; 3. La Chancellerie des Brefs.

III. — *L'Activité des services charitables* : 1. Commission des Secours ; 2. Bureau de l'émigration ; 3 Commission pontificale d'assistance ; 4. Aumônerie apostolique.

IV. — *L'Activité des services culturels, artistiques et scientifiques.* — A) Organismes culturels : 1. Bibliothèque apostolique ; 2. Archives secrètes ; 3. Abbaye St-Jérôme pour la Vulgate ; 4. Commission pontificale d'archéologie sacrée ; 5. Académie pontificale d'archéologie.

B) Organismes artistiques : 1. Musées pontificaux ; 2. Fabrique de Saint-Pierre ; 3. Gouvernatorat de la Cité ; 4. Œuvre des nouvelles églises de Rome.

C) Organismes scientifiques : 1. Académie pontificale des sciences ; 2. Observatoire du Vatican ; 3. Station de Radio-Vatican.

Nous allons analyser le volume retraçant l'activité du Saint-Siège[1] en 1951. Nous lui emprunterons la plupart des renseignements de cette chronique.

Toutefois nous passerons sous silence quelques dicastères : soit parce que certains ne font pas connaître de leur activité autre chose que ce que les *Acta Apostolicæ Sedis* en ont publié (Saint-Office, Secrétairerie d'Etat, S. Pénitencerie, etc.) ; soit parce que le travail fourni par certains autres départements n'a rien comporté d'extraordinaire. Il suffira donc, à leur sujet, de se reporter aux chroniques des années précédentes pour avoir une idée de leur activité ordinaire[2].

[1] **L'Activité du Saint-Siège en 1951**, publication non officielle. In-8 de 467 p., une centaine d'illustrations h.-t. (éd. française). Imprimerie polyglotte du Vatican, 1952.

[2] C'est ainsi que nous ne dirons rien cette année de la S. C. du Concile, de la S. C. des Séminaires, de la S. C. Cérémoniale, ni même de la S. C. de la Propagande (le compte rendu de l'activité de ce dernier dicastère ne remplit pas moins de 38 grandes pages étudiant la situation du catholicisme en 1951 dans tous les pays de mission : ce bilan, extrêmement intéressant, est impossible à résumer ; nous y renvoyons nos lecteurs).

I. — L'ACTIVITE DU SOUVERAIN PONTIFE

1° Parmi les points les plus saillants de l'activité du Saint-Père, on peut citer les trois encycliques *Evangelii præcones* (16 juin) sur les missions, *Sempiternus rex* (8 septembre) commémorant le XIVᵉ centenaire du concile de Chalcédoine, et *Ingruentium malorum* (15 septembre) convoquant le peuple chrétien à la prière pendant le mois du Rosaire.

2° Nous avons compté aussi 21 *radiomessages* destinés à rendre le pape présent à des célébrations importantes (vg. congrès eucharistiques), ou à faire connaître la pensée pontificale au monde entier, ou à des groupements déterminés.

3° Les *discours* spéciaux du Souverain Pontife ont été au nombre de 48. Les thèmes traités dans ces allocutions et messages (la plupart du temps au cours d'audiences) sont recensés en un index alphabétique de l'ouvrage auquel nous nous référons : cette table ne comprend pas moins de 14 colonnes serrées comprenant chacune l'indication d'environ 25 sujets : soit approximativement 750 thèmes développés par le pape dans ces discours (p. 187-194).

4° Il faut ajouter les *lettres pontificales* importantes, à des évêques, prélats, supérieurs religieux ou laïcs catholiques influents, pour donner des directives officielles et préciser la pensée pontificale à l'occasion de la tenue d'assises d'une particulière ampleur (p. ex. différentes « Semaines sociales ») ou d'anniversaires divers. Nous en avons compté 23.

5° L'année 1951 a vu la tenue de 4 *chapelles papales* (entre autres celle du 1ᵉʳ novembre, commémorant le concile de Chalcédoine) et de 3 *consistoires* (secret, public et semi-public), tous trois relatifs à des canonisations ; au consistoire secret du 28 mai a eu lieu également la nomination du camerlingue annuel du Sacré-Collège, cardinal chargé de l'administration des biens du collège cardinalice, et que l'on ne doit pas confondre (comme le fait la plupart du temps la presse) avec le camerlingue de la Sainte Eglise (que S. S. Pie XII n'a pas encore nommé depuis son élection).

6° 36 *Serviteurs de Dieu* ont été glorifiés pendant l'année : au cours de deux cérémonies de *canonisation* le martyrologe s'est enrichi de 5 nouveaux noms, à savoir deux saintes (Emilie de Vialar et Marie-Dominique Mazzarello, le 24 juin) et trois saints (Ignace de Laconi, François S. M. Bianchi et Antoine M. Gianelli, le 21 octobre) ; il y a eu sept cérémonies de *béatification* de 31 Vénérables (Albéric Crescitelli, 18 fév. ; François A. Fasani, 15 avril ; les 25 martyrs du Tonkin, 29 avril ; Placide Viel, 6 mai ; Julien Maunoir, 20 mai ; Pie X, 3 juin ; Marie V. Th. Couderc, 4 novembre) : les décrétales et les brefs correspondants ont paru

dans les *Acta* de 1951 ou paraîtront dans le cours de 1952 et 1953.

7° Parmi les *audiences pontificales* les plus importantes, notons celles de 4 *Souverains* ou chefs d'Etat, de 28 *membres de Gouvernement.*

Le pape a reçu solennellement 6 *lettres de créance* accréditant des représentants d'Etats (Philippines, Grande-Bretagne, Autriche, Inde, Panama, Chili). Nous avons compté 22 audiences de *hautes personnalités* (le 13 avril : la Princesse Elizabeth d'Angleterre avec le duc d'Edimbourg), et 57 audiences diverses d'une certaine importance (pour ne rien dire des audiences *quotidiennes* — privées ou spéciales — ni des audiences bi-hebdomadaires de groupements variés).

Tout ceci — est-il besoin de le remarquer ? — ne constitue qu'une faible partie de la tâche du Chef de l'Eglise.

II. — L'ACTIVITE DE LA CURIE ROMAINE

A) Les Congrégations

I. — *La S. Congrégation Consistoriale*

1° Outre les trois Consistoires de l'année, elle prépara deux *décrets généraux* publiés par elle : l'un, concernant l'interdiction faite aux évêques de mentionner dans leur titulature des titres nobiliaires autrefois attachés à leur siège, et d'en faire figurer les insignes dans leurs armoiries (12 mai ; cf. *A. A. Sedis*, 1951, p. 480) ; l'autre, concernant les dix mille francs-or au-dessus desquels l'autorisation du Saint-Siège est maintenant requise pour toute aliénation ecclésiastique (13 juillet ; cf. *A. A. Sedis* 1951, p. 602). Notons, à propos de ce dernier décret, que la S. Consistoriale n'a pas précisé officiellement quelle valeur de l'or devait être prise comme base du calcul des dix mille francs [3].

2° L'*Italie* fait l'objet d'une sollicitude particulière de cette Congrégation. L'année 1951 a vu l'édition d'un *Annuaire des diocèses d'Italie* (1.587 pages et 20 cartes). Les principales dispositions de l'année concernant le gouvernement des diocèses de la péninsule sont les nominations de 14 archevêques ou évêques résidentiels et de 17 titulaires, d'un abbé *nullius*, de 4 administrateurs de diocèses *sede plena* et de 10 autres *sede vacante*. Notons qu'en vertu du canon 340 les Ordinaires d'Italie et des îles adjacentes étaient soumis à la visite *ad limina* en 1951, mais comme S. S. Pie XII avait dispensé de la prochaine visite les évêques ayant assisté à la définition du dogme de l'Assomption, la plupart des prélats italiens ont pu se contenter d'envoyer leur rapport quinquennal.

3° Au sujet des autres pays d'*Europe* notons les décrets suivants : en France, 5 nominations ou promotions d'évêques ; 4 en Espagne, 1 en Belgique et aux Pays-Bas ; 5 en Allemagne, 2 en Pologne, 3 en Hongrie et en Yougoslavie, 4 au Royaume-Uni. Pour ce dernier pays, signalons que le dicastère a fait transmettre à tous les Ordinaires, par l'entremise du Délégué apostolique en Grande-Bretagne, des instructions spéciales rédigées sur la base des rapports quinquennaux reçus des évêques anglais, écossais et irlandais. Au sujet de la situation de l'Eglise en Tchécoslovaquie et en Roumanie, nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs au triste tableau brossé par les deux « Déclarations » de la Congrégation les 17 mars et 17 septembre (*A. A. Sedis*, 1951, p. 173 et 603).

3° Sur les modifications apportées à la hiérarchie ecclésiastique des autres parties du monde, bornons-nous à une statistique générale : nouvelles provinces ecclésiastiques érigées : 7 ; circonscriptions ecclésiastiques créées : 18 ; palliums conférés : 11 ; chapitres cathédraux érigés : 4 ; nominations ou promotions d'évêques et archevêques résidentiels : 46 ; d'évêques et archevêques titulaires : 59 ; évêques élevés à la dignité d'archevêque : 10 ; nominations de coadjuteurs : 18 ; d'auxiliaires : 27 ; d'administrateurs apostoliques : 35. — Nos lecteurs ont déjà eu connaissance de l'Instruction du 23 avril sur les *Aumôniers militaires* (*A. A. Sedis*, 1951, p. 562).

4° Ajoutons que 225 rapports quinquennaux des Ordinaires ont été examinés ; 85 missionnaires pour les émigrés italiens ont été nommés ; 288 rescrits ont été accordés à des prêtres se rendant à l'étranger ; 59 ecclésiastiques ont fréquenté les cours du « Collège pour l'Emigration » ; enfin 26.195.622 *lire* ont été dépensées pour les œuvres d'assistance aux émigrants.

II. — *La S. Congrégation pour l'Eglise Orientale*

1° Neuf *circonscriptions ecclésiastiques* ont été érigées. Mentionnons spécialement : l'Exarchat apostolique du Saskatchewan, au Canada (60.000 fidèles), celui d'Asmara, en Erythrée (30.000 fidèles) ; celui d'Addis-Abeba, en Ethiopie (pour les catholiques de rit alexandrino - éthiopien) ; l'Ordinariat pour les Orientaux du Brésil (ruthènes, environ 100.000 ; melchites, environ 6.000 ; maronites, arméniens, syriens, etc.).

2° La Congrégation a continué son œuvre *d'assistance* au *clergé* pauvre d'Orient (construction d'églises, d'évêchés, de presbytères), aux *séminaristes* (bourses d'études, agrandissements de séminaires [4], financement de l'Institut pontifical oriental), aux *religieux et religieuses* (8 Congrégations ont été approuvées ou réorganisées), aux *écoles* de tous les degrés (en particulier en Haute-Egypte, Transjordanie, Liban, Iran, Indes, etc.), aux *réfugiés* venant d'Europe orientale et de Palestine.

3° L'activité *liturgique* a été particulièrement intense. Ont été publiés les ouvrages suivants : 1) *Hieraticon* grec (liturgies eucharistiques de saint Jean, de saint Basile et des Présanctifiés ; vêpres, matines) et extraits de celui-ci ; — 2) *Horologion* monastique du rit italo-byzantin du monastère grec de Grottaferrata (près de Rome) ; — 3) *Trebnik* (Rituel), 3e partie, à l'usage des catholiques russes et des autres slaves non ruthènes (la 4e partie est sous presse) ; — 4) *Ierejskij Molitvoslov*, livre de prière des prêtres slaves non ruthènes (2 éditions) ; — 5) *Ciasoslov*, même ouvrage (également en deux éditions) pour les ruthènes ; — 6) Pontifical syro-antiochien, 1er volume (le second est sous presse) ; — 7) *Horologion* éthiopien (livre officiel pour la prière publique) presque entièrement achevé ; — 8) Psautier en langue staroslave et russe ; — 9)

[3] Cf. G. Jarlot, S. I., *Quid sit summa 10.000 francorum aureorum ?* dans *Periodica de re morali, canonica, liturgica*, 1952, fasc. II-III, p. 150-156.

[4] En France, le dicastère a ouvert, à Loury (Loiret), un petit séminaire pour les Ruthènes.

Normes (en 10 fascicules) pour la célébration en langue russe de quelques offices, de l'administration des sacrements, etc. ; — 10) Instructions liturgiques pour les Malankars ; — 11) Préparation de l'édition du Missel copte, du Rituel éthiopien, du Pontifical et du Missel maronites.

4° L'activité *juridique* de la Congrégation a eu à s'exercer particulièrement à propos de la mise en application (à partir de janvier 1951, cf. le motu proprio *Sollicitudinem nostram*) de la nouvelle discipline des procès (érection de tribunaux interrituels en Syrie et en Iran ; un tribunal d'appel a été constitué pour les latins de la Syrie et du Liban). 21 causes matrimoniales ont été introduites et 9 ont été résolues. Plusieurs *dubia* ont reçu une réponse officielle.

Nous n'entrerons pas dans le détail des nombreux actes qui constituent, comme chaque année, l'activité ordinaire de ce dicastère.

III. — *S. Congrégation des Sacrements*

A. — La *première section* (sacrements sauf mariage) a fourni le travail suivant :

1° *Ordre.* — Une dizaine de cas concernant la validité des ordinations ont été étudiés ; un plus grand nombre de causes étaient relatives à la dispense des obligations inhérentes au diaconat et au sous-diaconat ; de même on a enregistré un certain nombre de réductions à l'état laïc de diacres et sous-diacres, dans des cas où ces clercs n'apparaissaient pas suffisamment aptes à l'ordination sacerdotale. Les dispenses d'âge pour l'ordination sacerdotale ont été assez nombreuses. En revanche, une quinzaine seulement ont été accordées dans des cas d'irrégularité par suite d'illégitimité ou de mutilation causée par la guerre.

2° *Eucharistie.* — a) *Messe.* Très nombreuses ont été les autorisations de *biner* accordées ; plus de 500 concernaient même le *trinage*. Notons, relativement à la permission de la célébration de la *messe après minuit*, que l'autorisation n'a été accordée qu'à condition « qu'on évite d'introduire une coutume, qui ne manquerait pas d'inconvénients, dans ce sens ».

Une quinzaine seulement d'autorisations d'*oratoires privés* pour des laïcs et de conservation du St-Sacrement dans ces oratoires, ont été accordées. En revanche, le dicastère s'est montré plus large envers les prêtres âgés ou malades : on note 750 permissions de célébrer à domicile, 365 autorisations de messe *de Beata* pour des *cœcutientes*, 165 indults pour célébrer « assis ». Mais l'emploi de l'*autel portatif* n'a été permis que dans une dizaine de cas (et toujours, notons-le, en raison de l'utilité des fidèles et non de la commodité du prêtre). Il est intéressant aussi de relever que l'autorisation de *célébrer sans servant* n'a été donnée que dans 40 cas, qualifiés d'« exceptionnels » par le dicastère, et toujours avec la clause, exigée par S. S. Pie XII lui-même, « *dummodo aliquis fidelis Sacro assistat* ».

b) *Communion.* Le nombre des dispenses du *jeûne eucharistique* pour les fidèles (médicament à prendre ou boisson non alcoolisée) a été d'environ 5.000. Soixante indults concernaient des collectivités (diocèses, hôpitaux, etc.).

c) *Sainte Réserve.* Le bureau de cette Congrégation chargé d'examiner les cas de vol sacrilège (Instruction *Nullo unquam*, 26 mai 1938), a eu à examiner une quinzaine de cas [5].

3° *Confirmation.* — Une cinquantaine de facultés ont été concédées à des aumôniers d'hôpitaux et de maternités, leur accordant le même pouvoir que celui qui est attribué aux curés par le décret du 14 septembre 1946, *Spiritus Sancti Munera*.

B. — La *deuxième section* (dispense *super matrimonio rato nec consummato*) a eu, comme chaque année, un travail particulièrement délicat. Pour répondre à plusieurs demandes de lecteurs (dont certains s'étonnaient de la lenteur des décisions portées par le dicastère) [6], nous jugeons utile de donner quelques détails sur cette section.

Il est évident que la concession de la dispense pontificale dans le cas de mariages non consommés, qui sont, on le sait, intrinsèquement indissolubles et seulement extrinsèquement dissolubles (c'est-à-dire que seul le Souverain Pontife peut les dissoudre en vertu de son pouvoir ministériel), constitue un acte extrêmement grave. Avant la Constitution *Sapienti Consilio* du Bx Pie X (1908), c'étaient les cardinaux de la S. C. du Concile qui discutaient de ces cas, en deux assemblées plénières (il n'y avait alors qu'entre 10 et 20 causes chaque année). La S. C. des Sacrements vit le nombre des causes augmenter après la promulgation du Code et surtout après la publication des *Regulæ servandæ* (7 mai 1923) dues au cardinal Lega : d'où, le 3 mai 1926, la création d'une Commission spéciale de prélats et de canonistes, formées chacune de plusieurs dizaines de Commissaires-consulteurs (députés soit à la défense du lien, soit à la décision).

En 1951, au cours de plus de cent réunions, ces Commissions ont pratiquement résolu 276 causes, sans parler de celles qui n'ont été terminées que lors de l'assemblée plénière des cardinaux. En tout il y a eu 421 décisions prises. Le nombre de causes en cours (soit renvoyées aux diocèses pour supplément d'enquête, soit examinées par les consulteurs) a été de 690. En outre une cinquantaine de *dubia* ont été résolus.

C. — *La troisième section* s'occupe des dispenses d'empêchements matrimoniaux. Avant la réforme de Pie X, ces dispenses étaient accordées par la Daterie pour les fidèles de condition aisée, et par la S. Pénitencerie pour les pauvres. Actuellement la S. C. des Sacrements accorde toutes les dispenses d'empêchements, majeurs ou mineurs, pour qui que ce soit (sauf les dispenses où il est question de non-catholiques, de la compétence du Saint-Office). On en compte, en 1951, 15.000 (la majeure partie concernant des empêchements de consanguinité ou d'affinité) : ce nombre est moins élevé qu'autrefois, en raison des facultés accordées libéralement aux Ordinaires. Cette section a également accordé quelques sanations *in radice* de mariages invalides et quelques légitimations d'enfants.

[5] Précisons qu'il s'agissait généralement de simples vols dont les auteurs n'avaient pas d'intention particulièrement dirigée contre la Sainte Eucharistie — et que, dans presque tous les cas, le dicastère a dû reconnaître que le vol n'était pas imputable à la négligence du prêtre responsable.

[6] Précisons que l'envoi *en triple exemplaire* des dossiers hâtera déjà la préparation du travail de la deuxième section.

D. — La *Commission de Vigilance* sur les Tribunaux ecclésiastiques a eu à examiner plus de mille procès de mariage dont la description sommaire avait été envoyée par les officialités diocésaines C'est également cette section de la Congrégation qui a eu à résoudre plusieurs problèmes posés par l'interférence entre les Tribunaux ecclésiastiques et la Magistrature civile dans les pays concordataires.

IV. — *S. Congrégation des Religieux*

I. Section dite « ordinaire ». — Elle eut à examiner 16.000 cas, auxquels il faut ajouter environ 5.000 demandes de certificats destinés à l'autorité civile pour les pays concordataires. Précisons que les compte rendus envoyés par les diverses Congrégations religieuses en application du décret *Cum transactis*, ont été au nombre de 250 pour les relations quinquennales, et d'environ 2.000 pour les rapports annuels.

Le *bureau de statistique* de cette section a organisé des fichiers de types différents pour les Religions de droit pontifical, celles de droit diocésain et les Monastères *sui juris* non fédérés : ils permettent d'avoir immédiatement une idée fort précise de l'effectif et des caractéristiques de chaque Institut (9 rubriques, dont nous ne pouvons donner ici le détail).

La *bibliothèque* du dicastère est en voie de constitution : elle rassemblera tous les documents transmis par chaque Institut religieux (statuts, privilèges, coutumiers, livres de prières, réglements, formulaires, biographies, etc.).

Le *Studio*, dont nous avons annoncé la fondation, s'est ouvert le 3 décembre 1951 : il comprend trois sections : la première traite de la jurisprudence du dicastère ; la deuxième commente les canons *de religiosis* ; la troisième constitue un cours de droit comparé des religieux ; chaque section propose aux auditeurs des exercices pratiques. A l'ouverture du *Studio*, outre des étudiants en droit canonique, la plupart des Procureurs religieux se sont inscrits pour assister aux cours.

II. — Section dite « spéciale ». Elle comprend présentement trois bureaux (autrefois elle ne comprenait que le service s'occupant de l'approbation des nouvelles Constitutions).

1° Le *premier bureau* a accordé le décret de louange à 9 Instituts (dont les Auxiliaires de la Charité, de Versailles, et la Fraternité sacerdotale de Paris) ; il a révisé et retouché 6 Constitutions ; a déclaré de droit pontifical 3 Congrégations de religieuses ; a accordé le *Nihil obstat* pour l'érection diocésaine à 5 Instituts de femmes ; a revu 3 Constitutions de Congrégations diocésaines, 2 Directoires (dont celui des Prêtres du T. S. Sacrement, de Paris) et 2 livres de prières.

Ce même Bureau s'est occupé de l'approbation des Constitutions d'*Instituts séculiers*. 15 requêtes ont été présentées en 1951 (formant un total de 130, 30 provenant d'associations masculines, dont 12 cléricales, et 10 provenant d'associations féminines). L'approbation définitive a été accordée à 3 nouveaux Instituts, portant à 8 le nombre total des approbations [1]. Il y a actuellement 30 Instituts séculiers diocésains régulièrement érigés avec le *Nihil obstat* du dicastère. En 1951, 12 Constitutions d'Instituts de droit diocésain ont été soumises à révision. Le travail juridique de la Congrégation à ce sujet a porté principalement sur la nature et les effets des vœux perpétuels, sur la concession par l'Ordinaire d'un oratoire semi-public aux maisons de ces Instituts, sur la nature et les conditions des maisons communes exigées par la Constitution *Provida*, etc

Toujours dans le cadre de ce même Bureau, ont été mises au point les normes d'application de la Constitution *Sponsa Christi* (21 novembre 1950) sur les *moniales :* elles sont contenues dans la lettre circulaire du 7 mars 1951 qui fut adressée aux Nonces et aux Supérieurs Généraux des Ordres religieux. A de nombreux monastères a été accordée la reprise des vœux solennels. Plusieurs fédérations de monastères sont en cours de réalisation : mentionnons ici le décret du 15 août 1951 fédérant tous les monastères de la Visitation (maison-mère à Annecy).

2° Le *Bureau juridique* eut à s'occuper des problèmes les plus difficiles soumis au dicastère, par exemple des contestations à régler par la voie administrative. C'est ce service qui répartit les tâches entre les consulteurs et prépare les assemblées plénières de la Congrégation.

3° Le *troisième bureau* comporte deux divisions. La première s'occupe de tous les problèmes soulevés lors du Congrès sur les Etats de perfection (1950) ; l'autre s'occupe de tout ce qui concerne le gouvernement des Instituts religieux et comprend trois Commissions : celle de l'étude des rapports quinquennaux ; celle des visites apostoliques; celle de l'examen des recours et des démissions.

A ces précisions sur l'actuelle organisation de cet important département, ajoutons la mention de deux Congrès organisés pour les religieuses, en septembre et octobre 1952, par la Congrégation, et qui ont abouti à la constitution de la Fédération italienne des religieuses éducatrices (F.I.R.E.) et de la Fédération italienne des religieuses rééducatrices (F.I.R.R.), associations qui s'ajoutent à la Fédération italienne des religieuses hospitalières (F. I.R.O.) dont une précédente chronique avait signalé la fondation.

V. — *La S. Congrégation des Rites*

a) Parmi l'activité *liturgique* de ce dicastère, notons la désignation de 21 *Patrons*, parmi lesquels 15 ont été donnés à des lieux, et 6 à des groupements (c'est ainsi que Ste Françoise Romaine a été affectée aux automobilistes de Rome, S. Martin à l'infanterie italienne, Ste Barbe aux artilleurs italiens, S. Jean Gualbert aux gardes forestiers italiens, etc.).

20 églises (dont 2 cathédrales) ont été érigées en *basiliques* mineures, parmi lesquelles l'église paroissiale de Guerche (diocèse de Rodez) et celle du premier monastère de la Visitation à Annecy.

b) La section des *Causes saintes* eut à mettre sur pied 85 actes importants de procédure, relatifs à 28 Serviteurs de Dieu ou groupes de Serviteurs de Dieu : A. M. Adorni ; S. F.-X. Bianchi ; H. Bettini.

[1] 4 Instituts ont l'*approbation définitive* : l'*Opus Dei* (masculin et féminin) ; l'*Institution thérésienne* ; *les Prêtres Ouvriers diocésains* ; *la Société du Cœur de Jésus* (prêtres). 4 autres ont le *décret de louange* : les *Missionnaires de la Royauté de N.-S. J.-C.* ; *l'Institut de* « *Notre-Dame du Travail* » ; la *Compagnie de St-Paul* ; les *Filles de la Reine des Apôtres*.

Vén. B. M. Boscardin ; Bx A. Crescitelli ; Bse M. V. T. Couderc ; BBx J. M. Diaz Sanjurio, M. Garcia Sampedro et Compagnons, MM. ; Bx F. Fasani ; J. Freinademetz ; A. M. Fusco ; S. A.-M. Gianelli ; H. Guerra ; S. I. de Laconi ; J. Jægen ; Bx Julien Maunoir ; Ste M. D. Mazzarello ; M. R. Molas y Valve ; Bx Pie X ; M. C. de la Présentation ; O. Plunket ; M. Pro ; Vén. A. M. Pucci ; M. Rua ; Vén. M. R. du S. Cœur ; Vén. R. Venerini ; Ste E. de Vialar ; Th. Voiron ; Vén. Pl. Viel. Nous avons signalé plus haut les béatifications et canonisations, préparées par ce dicastère.

B) Les Tribunaux

Le Tribunal Suprême de la Signature Apostolique

Nous nous bornerons, cette année, à une simple statistique. 263 questions ont été introduites (causes judiciaires : 25 ; demandes de « Commissions pontificales » : 28 ; demandes d'exécution civile pour des sentences de nullité de mariage : 205 ; recours extraordinaires : 5) ; 266 causes ont été résolues dans l'année (causes judiciaires : 33, dont 12 introduites en 1950 ; commissions pontificales : 31, dont 11 de 1950 ; jugements pour l'exécution civile des sentences matrimoniales : 198 (dont 6 de 1950) ; jugements sur recours extraordinaires : 4 (dont 1 introduit en 1950).

C) Les Offices

I. — *La Chancellerie apostolique*

Outre la rédaction et l'enluminure de huit décrétales (se rapportant à des canonisations de 1950 et de 1951), ce dicastère expédia 49 Bulles dites « constitutives » (Constitutions apostoliques) modifiant la structure hiérarchique de différents pays et 189 Bulles de nomination de nouveaux pasteurs. 144 décrets, sur la base desquels furent confectionnées ces Bulles, émanaient de la S. C. Consistoriale, 76 de la S. C. de la Propagande et 12 de la S. C. Orientale.

II. — *Daterie apostolique*

Ce département a conféré, en 1951, plusieurs bénéfices sujets à réserve à Rome (dans 3 basiliques patriarcales et 5 collégiales) et dans le monde (dans 16 pays d'Europe, 8 d'Amérique et en Algérie).

III. — *Chancellerie des Brefs apostoliques*

Outre les brefs de béatification, de désignation de patrons, d'érection de basiliques, signalons ceux ayant trait aux autorisations de couronnement *nomine Summi Pontificis* de plusieurs statues de N.-D. du Mont-Carmel (à l'occasion du VII^e centenaire du Scapulaire), les brefs de nomination à de hautes charges de la Cour pontificale (cardinal - vicaire, préfet de la cérémoniale, aumônier secret, sacriste, maître du Sacré-Palais, clerc de la Chambre apostolique), ceux qui ont trait à l'érection de nonciatures ou délégations apostoliques et à la nomination de leurs titulaires, ceux qui font des désignations de cardinaux - protecteurs. Notons qu'un certain nombre d'indults perpétuels d'oratoire privé ont été aussi accordés par brefs.

Pour répondre à quelques consultants nous pouvons préciser qu'en 1951 les 9 brefs suivants ont été accordés en matière de *titres nobiliaires* : 3 confirmations de titres (comte, marquis, marquise), 6 collations (3 titres de baron, dont deux héréditaires ; 2 titres de comte *ad personam*, 1 titre de marquis, héréditaire). La même chancellerie a accordé aussi quelques *reconnaissances d'armoiries*.

Notons que parmi les brefs de l'année, trois ont porté la signature du pape lui-même, et non du régent intérimaire de cet Office : celui de la béatification de Pie X et ceux de l'érection en paroisse et de l'élévation au rang de basilique mineure de la nouvelle église St-Eugène : ils ont, en conséquence, été ornés de délicates miniatures par Mgr Adelmo Loreti.

Signalons enfin aux chercheurs que pour faciliter la consultation de ses archives (lesquelles conservent la copie des brefs de 1566 à nos jours), cette Chancellerie a adopté en 1951 de nouvelles méthodes de classification et dressé un nouveau fichier [8].

III. — L'ACTIVITE DES SERVICES CHARITABLES

Avant de donner, comme chaque année, quelques statistiques portant sur la Commission de secours (dépendant de la Secrétairerie d'Etat), le Bureau de l'Emigration, la Commission Pontificale d'Assistance et l'Aumônerie apostolique, il faut rappeler que la charité du Souverain Pontife s'exerce aussi par le canal de nombreux dicastères ou organismes : c'est la S. C. Orientale qui, nous l'avons dit, assiste le clergé pauvre d'Orient ; les subventions pontificales aux séminaires sont ordinairement transmises par la S. C des Séminaires ; la S. C. du Concile et la S. C. des Religieux sont chargées de distribuer les secours destinés au clergé italien et aux monastères féminins ; les Nonciatures et Délégations Apostoliques servent souvent d'intermédiaires pour des secours divers ; enfin pour tous les pays de missions, on n'oubliera pas l'œuvre charitable de la S. C. de la Propagande.

I. — *La Commission de Secours*

Nous nous bornerons à signaler quelques-uns seulement des cas ayant fait l'objet de l'envoi de subsides par le Saint-Siège. Il va sans dire que nous ne pouvons entrer dans le détail d'une infinité de requêtes privées ayant obtenu un secours du pape : à titre indicatif, notons seulement que, pour la seule Italie, les dons à des *particuliers* se montent, pour 1951, à plus de cent millions de *lire*.

[8] Nous ne dirons rien, cette année, de la *Secrétairerie des Brefs aux Princes*, ni de celle des *Lettres latines*, qui ont continué leur tâche habituelle.

Bien que la *Secrétairerie d'Etat* ne publie pas de bilan de son activité, nous pouvons cependant dresser une statistique portant sur les concessions de *distinctions pontificales* et d'*Ordres équestres*. 1951 a vu la nomination des *caméríers de cape et d'épée* suivants : 10 caméríers secrets surnuméraires (dont 1 Français) ; 1 camérier d'honneur *de numero* et 10 surnuméraires (dont 1 Français). Quant aux titulaires d'Ordres pontificaux ils sont ainsi répartis : *Ordre de Pie IX* : 7 Grand Croix, 1 Grand Officier, 1 Commandeur ; *Ordre de St-Grégoire-le-Grand* : 8 Grand Croix (dont 1 dans la classe militaire), 19 Commandeurs avec plaque, 92 commandeurs (dont 6 Français et 1 dans la classe militaire), 165 chevaliers (dont 47 Français, et 3 militaires) ; *Ordre de St-Sylvestre* : 12 Grand Croix (dont 1 Français), 153 Commandeurs (dont 5 Français), 154 Chevaliers (dont 3 Français). Enfin on a noté un brevet de *Tailleur particulier de Sa Sainteté* (Rome).

Mentionnons de façon spéciale, parmi les *œuvres* ayant bénéficié de la charité papale, celles qui s'adonnent à l'éducation religieuse et morale de l'enfance (une centaine de bénéficiaires), les œuvres paroissiales ou para - paroissiales (une dizaine de millions de *lire* ont été affectés à l'achat et l'aménagement de près de 800 salles paroissiales, terrains de sport, etc.), les établissements hospitaliers et sociaux (pour ne citer que des œuvres françaises, mentionnons parmi les bénéficiaires l'hospice « Béthanie » de Pellevoisin, et le centre « Pie X » des Sœurs de Sion, pour les enfants abandonnés, et les Secrétariats sociaux), les groupements de travailleurs catholiques italiens (A.C.L.I.).

Les *calamités et désastres* qui ont causé, en 1951, dans divers pays, de bien douloureuses situations, ont retenu la charitable attention du pape : « Très souvent, l'aide du Saint-Père fut la première à parvenir » (*L'Activité...*, p. 340) : mentionnons parmi les principaux pays bénéficiaires : les Indes (disette), les îles Philippines (typhon et éruptions), l'Autriche et la Suisse (avalanches), Costarica et Salvador (tremblements de terre) et surtout Italie (tremblements de terre de Rieti et de l'Aquila et principalement inondations de la vallée du Po).

Particulièrement dignes d'être relevés sont les subsides relatifs aux *édifices du culte ;* notons seulement ce qui concerne des églises françaises : achèvement des travaux de l'église de Montélimar ; réparation des églises de Chamoux-sur-Gelon et Lorgue (Var) ; construction de l'église de St-Pierre-des-Corps (près de Tours), d'une chapelle à Chalette-sur-Loing ; reconstruction de l'église Saint-Sauveur de Montagut... D'autre part, des dizaines de millions ont été affectés à la remise en état de *presbytères et couvents* (notons, pour la France, la restauration du Petit Séminaire de Tulle, l'aménagement du couvent des Franciscaines de Notre-Dame et de l'abbaye des Bénédictines du Temple à Meudon).

Parmi les abondants dons relatifs à la *presse catholique* et aux *organismes culturels et artistiques*, mentionnons ici ceux qui furent accordés à la *Gœrres - Gesellschaft* pour la publication de nouveaux volumes des actes du Concile de Trente, aux « *Cahiers des Cercles d'études* » d'Angers, à la *Revue internationale du Cinéma* de Bruxelles, à l'Académie Saint-Thomas, à l'Association musicale italienne « *Santa Cecilia* », etc...

Enfin nous ne mentionnerons que d'un simple mot la prodigieuse activité du « Magasin de l'Appartement privé de Sa Sainteté » chargé de distribuer tout ce qui est offert au Souverain Pontife, comme nous l'avons dit dans nos précédentes chroniques.

II. — *Le Bureau de l'émigration*

1° Au sujet de l'*émigration des italiens*, objet d'une particulière sollicitude du Saint-Siège, nous indiquerons particulièrement la participation du Vatican aux initiatives prises sur le plan international d'une part à la « Conférence internationale sur l'Emigration » (Naples, 2-16 octobre 1951), réunie sur l'initiative du Bureau International du Travail (où le Saint-Siège a envoyé un observateur et des experts, et où plusieurs organisations catholiques internationales sont intervenues : l'observateur du Vatican a distribué à tous les délégués un fascicule détaillant l'activité du Saint-Siège en faveur des émigrants), d'autre part à la « Conférence sur l'Emigration » (Bruxelles, 26 novembre - 8 décembre) réunie par le gouvernement belge. Le Bureau a évidemment continué son action charitable pour favoriser le départ des travailleurs vers les pays de l'Amérique latine, les Etats-Unis et l'Australie en particulier.

2° *L'aide aux réfugiés* eut à s'exercer en 1951 de façon plus spéciale que précédemment, en raison des difficultés soulevées par les gouvernements pour l'acceptation des familles de réfugiés. Nous ne pouvons signaler ici que la participation active du délégué vatican à plusieurs conférences internationales (septième et huitième sessions du Conseil général de l'I. R. O. [9], Genève, avril et octobre 1951 ; Conférence internationale de Genève, juillet ; Conférences de Naples et Bruxelles, octobre et novembre, etc.). Le volume dont nous rendons compte indique un bon nombre de réalisations pratiques obtenues par l'organisme vatican, en collaboration avec les Offices charitables de divers pays (par ex., en France, avec le « Secours catholique »).

3° Mentionnons d'un simple mot la constitution, en juin 1951, de la « *Commission internationale catholique pour l'Emigration* », qui a fixé son siège à Genève et a obtenu du gouvernement suisse la reconnaissance officielle et tous les avantages des institutions internationales ; de ce fait, l'activité du service de Genève du « Bureau vatican pour l'Emigration » [10] a pris fin en 1952.

III. — *La Commission pontificale d'assistance*

1° En sa huitième année d'existence, cet organisme a parachevé, pour mieux l'adapter aux circonstances, son organisation interne ; la Présidence centrale exerce son rayonnement au moyen des délégations régionales et des sections diocésaines existant dans toute l'Italie, avec des sous-sections paroissiales. D'autre part, plusieurs Commissions (Coordination des secours, Comité économique, Conseil technique pour la jeunesse, Conseil médical national, Centres des aumôniers de prison et des aumôniers d'hôpitaux, Association des organisateurs de colonies, etc...) sont rattachées à la Présidence centrale pour une meilleure efficacité de l'action charitable entreprise par le Saint-Siège dans toute la péninsule.

2° Bornons-nous à quelques chiffres indiquant les *secours* accordés durant l'année.

a) *Jeunesse.* 186.973 enfants ont fréquenté les *Colonies dominicales*, 23.145 les *Maisons de l'enfant.* Trop longue serait la liste des enfants ou adolescents reçus, hébergés ou nourris dans les Cours post-scolaires, ateliers, mess, centres de distribution de lait, colonies diurnes et temporaires. Indiquons seulement que les prêtres, religieuses, surveillants, occupés à ces centres divers, ont été 71.686 (dans 203 diocèses ce personnel spécialisé a suivi des sessions spéciales).

Dans tous les *Centres d'assistance sociale et sanitaire* les fiches sanitaires et les fiches sociales, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, ont été

[9] *Office international des Réfugiés*, cf. nos précédentes chroniques.

[10] Nous en avons entretenu nos lecteurs dans de précédents comptes rendus.

perfectionnées. Notons qu'à Rome, 9 de ces Centres fonctionnent efficacement dans la périphérie de la ville.

b) *Indigents et chômeurs.* Il faudrait comme dans le compte rendu dont nous nous faisons l'écho, des pages entières pour retracer l'importance de l'assistance en vivres, en vêtements, en médicaments, en subsides. Donnons seulement quelques exemples : 836 « Réfectoires du Pape » ; près de 16 millions de médicaments distribués ; 58 dispensaires diocésains (36 millions de subsides en espèces accordés, outre les remèdes) ; 408.733 ouvriers forestiers nourris sur les chantiers, chômeurs, etc...

c) Les *bergers* et *bûcherons*, les *détenus*, les *réfugiés étrangers*, ont continué à bénéficier d'une assistance morale et matérielle accrue, qu'il ne nous est pas possible de détailler. (Voir p. 355-369 de *L'Activité du Saint-Siège en 1951* : énumération considérable d'œuvres organisées par la C. P. A., des heureux bénéficiaires de ces œuvres et d'intéressantes statistiques).

IV. — *L'Aumônerie apostolique*

Donnons quelques détails, non précédemment publiés, sur cet organisme de distribution des largesses pontificales aux pauvres du diocèse de Rome [1].

L'activité la plus connue de ce service se rapporte aux rescrits de Bénédiction apostolique et d'Indulgence plénière, demandés au pape de toutes les parties du monde, mais également l'Aumônier secret exerce effectivement la charité *matérielle* du Saint-Père en accordant des secours. En 1951 plus de 10.000 demandes de subsides ont été exaucées, sur présentation et recommandation des curés.

En outre, l'Aumônerie apostolique a la charge de la subsistance de diverses institutions charitables de Rome : l'Orphelinat (féminin) dit *delle Zoccolette* (via del Conservatorio), l'Institut magistral Ste-Catherine (via dell'Umiltà), l'Hospice (féminin) de nuit de l'Immaculée-Conception (via S. Giovanni Decollato), et six écoles élémentaires gratuites de la banlieue.

IV. — L'ACTIVITE DES SERVICES CULTURELS, ARTISTIQUES ET SCIENTIFIQUES

A) Organismes culturels

I. — *Bibliothèque apostolique vaticane*

Au cours de l'année, on a enregistré la présence de 1475 étudiants (venant de plus de cinquante pays), qui ont examiné environ 8.000 manuscrits et 11.500 imprimés. Plus de 100.000 photographies ont été prises. Un nouvel appareil a été acquis pour la lecture des *microcards*.

Parmi les *acquisitions notables*, signalons une méthode de confession du XVe siècle, l'original du *Journal* de Ludwig von Pastor (27 volumes), les dossiers de Giuseppe Toniolo. Notons que la collection *Studi e Testi* s'est enrichie de quatre volumes (nn. 156-159).

Une cinquantaine d'élèves (de 14 nationalités) ont suivi les cours de l'*Ecole de Bibliothéconomie* : 20 diplômes ont été accordés.

[1] Son organisation remonte au Bx Grégoire X (1271-1276).

II. — *Archives secrètes*

Trois cents quatre chercheurs de 33 pays (121 italiens, 30 français, 25 allemands, 24 espagnols, 13 belges, 10 suisses, etc.) ont consulté environ 1.500 volumes ou liasses et plus de 1000 parchemins. 1500 photographies (dont plus de 1200 en microfilms) ont été prises. Particulièrement actives ont été les équipes de travail de certains Instituts religieux (Conventuels, Jésuites, Théatins).

Au nombre des *acquisitions*, notons 600 dossiers (de 1908-1930) de la S. C. des Sacrements ; les archives récentes de quelques Nonciatures (Autriche, Tchécoslovaquie, Lithuanie, Pays - Bas, Roumanie, Suisse, Hongrie) déposées par la Secrétairerie d'Etat (835 dossiers), etc.

Le Cours de *Paléographie et Diplomatique* a été suivi par 48 élèves (de 12 pays) dont 18 ecclésiastiques, 8 religieux, 22 laïcs (dont 12 jeunes filles) : 5 diplômes ont été conférés par le cardinal Mercati. D'autre part, 36 élèves étaient inscrits au cours d'Archivistique : 25 ont obtenu le diplôme final.

III. — *Abbaye St-Jérôme pour la Vulgate*

L'année a vu la présentation au pape du IXe volume de l'édition critique de la traduction latine officielle de la Bible (Livres d'Esther et de Job), et la préparation de l'édition des diverses traductions du psautier de S. Jérôme. Plusieurs moines (dom R. Weber, dom P. Thomas, décédé depuis, dom G. Grand) ont fait des voyages d'étude en divers pays pour travailler aux éditions en cours.

IV. — *Commission pontificale d'Archéologie Sacrée*

Cet organisme, qui célèbre en 1952 le centenaire de sa fondation et qui a, depuis 1929, l'administration de toutes les catacombes d'Italie, a exécuté, en 1951, de nombreux travaux d'entretien dans le sous-sol romain (via Labicana ; via Aurelia ; à la vigna Randanini ; à la catacombe de Domitille, à Saint-Sébastien, à Prétextat, ainsi que sous la propriété Franchetti, via Appia Antica). D'importants travaux ont été également effectués à Syracuse (catacombes de la Vigna Cassia et de San Giovanni).

V. — *Académie pontificale d'Archéologie*

En 1951, sept nouvelles agrégations de membres correspondants ont été décidées. L'Académie s'est associée à plusieurs Congrès scientifiques. Le volume XXV - XXVI des *Comptes rendus* a été publié, ainsi que, pour la première fois, un *Annuaire*.

Parmi les conférences tenues le dernier jeudi de chaque mois, signalons celles du professeur Pietro Romanelli sur les fouilles récentes du Palatin et du Forum romain, du professeur Antoine Munoz sur des problèmes techniques concernant les basiliques chrétiennes, du docteur James Ackerman sur Bramante et la tour Borgia.

B) Organismes artistiques

I. — *Direction générale des Musées pontificaux*

Signalons simplement, sous cette rubrique, quelques travaux importants de *restauration* accomplis dans l'année : l'achèvement de la remise en état de la chapelle de Nicolas V (dite de l'Angelico) au Vatican, qui fut l'occasion de la découverte d'une tour construite par Innocent III et incluse par la suite

dans le palais édifié par Nicolas III : les restes des peintures qui la décoraient ont été remises en état.

Parmi les acquisitions, notons seulement la magnifique série de tapisseries de la manufacture Barberini (Rome, début du XVII^e^ siècle) représentant des scènes de la vie d'Urbain VIII, et une belle tapisserie de la Passion (Tournai, début du XVI^e^ siècle).

II. — *Fabrique de Saint-Pierre*

Outre la *muratura* définitive de la Porte Sainte, accomplie officiellement le 13 janvier 1951, il faut noter, au cours de l'année, le nettoyage total de la basilique [2] et le remplacement des parties du pavement qui avaient le plus souffert du passage des foules, ainsi que des marbres des pilastres après lesquels les pèlerins s'étaient agrippés lors des cérémonies et audiences. Ce travail de réfection a duré à peu près toute l'année.

Nous n'avons pas à insister ici sur le travail accompli, comme à l'accoutumée, lors des canonisations, béatifications ou autres cérémonies. Mentionnons seulement la pose, sur les murs d'entrée de la basilique, des grandes plaques de marbre de Carrare (90 mètres carrés) portant les noms des 623 cardinaux, patriarches, archevêques et évêques ayant assisté le 1^er^ novembre 1950 à la définition du dogme de l'Assomption.

Dans les *Grottes Vaticanes*, outre la construction d'une chapelle de Saint Colomban (à la demande des catholiques irlandais), on a fini par trouver le tracé vers l'Occident du mur du transept de la basilique de Constantin. En poursuivant les fouilles le long de ce tracé, mais dans la direction sud-nord, on a pu découvrir la base des pilastres divisant le transept. Au delà de ce point, on rencontra une espèce de grande chambre, utilisée au moment de la construction de la basilique constantinienne comme dépôt à chaux. On parvint alors au mur nord du transept. Les fouilles furent rendues particulièrement difficiles du fait de la présence de six colonnes, ayant fait partie de la basilique constantinienne, abandonnées sur place lorsqu'on démolit cette basilique.

Les lecteurs de l'*Ami* ont été amplement renseignés sur les « Fouilles sous la confession de Saint-Pierre au Vatican », publié en deux volumes à l'Imprimerie Vaticane.

III. — *Gouvernatorat de la Cité vaticane*

1° *Palais du Vatican*. Au cours des derniers mois de 1951 ont commencé d'importants travaux de réfection de toute la façade sud (le grand éperon qui rejoint la colonnade du Bernin et auquel semble s'appuyer le palais de Sixte Quint) : de l'ancienne construction il ne restera que les murs et une partie des ornementations incorporées dans les murs de l'ancienne construction de Léon X. Déjà un toit entièrement neuf a remplacé l'ancien, avec, au milieu, une petite terrasse. D'importants aménagements ont été faits également à l'entrée de la Bibliothèque, dans la cour du Belvédère. Les Archives secrètes ont été munies d'un toit neuf à charpente de fer.

2° *Dans la Cité*. D'importantes constructions ont été commencées au « Centre industriel » (centrale électrique, installations hydrauliques). La révision de toute l'installation téléphonique a été entreprise, ainsi que celle des appareils de chauffage. Les voitures du parc automobile ont parcouru plus de 700.000 km, et les camions près de 1.200.000. Quatre séries de timbres-poste ont été émise en 1951 (pour la définition de l'Assomption, la béatification de Pie X, le XV^e^ centenaire de Chalcédoine, le VIII^e^ centenaire du *Decretum* de Gratien).

3° *A Castelgandolfo*. Le terrain sportif d'Albano, don du Saint-Père, a été achevé : il contiendra 30.000 spectateurs et plusieurs emplacements spécialement aménagés pour divers jeux avec les vestiaires, douches, etc. — 17 familles ont été logées à la villa « Pax ».

IV. — *Œuvre des nouvelles églises de Rome*

Trois nouvelles églises — immédiatement érigées en paroisses — ont été bâties en 1951. Quatre autres ont été commencées et les plans d'une cinquième (à la Garbatella) ont été établis. Quelques chapelles de secours ont été édifiées. Dans trois quartiers des terrains ont été achetés.

C) Organismes scientifiques

I. — *Académie pontificale des sciences*

La deuxième « Semaine d'Etudes » organisée par l'Académie, s'est déroulée en 1951. Après « le problème biologique du Cancer », c'est « *le problème des microséismes* » qui était à l'ordre du jour. Il s'agissait pratiquement de la possibilité de prévoir les cyclones. Une note collective, signée par tous les savants qui participaient à ces assises, a terminé le Congrès qui s'est tenu du 19 novembre au 26 décembre : le compte rendu, paraissant dans un volume des *Scripta varia*, sera distribué à tous les instituts scientifiques du monde. Parmi les savants présents, notons les noms du professeur Bernard, membre du Comité français de Géophysique et Géodésie de Paris, et du professeur Rothé, directeur de l'Institut de Physique du Globe, de Strasbourg.

Dans les volumes d'*Acta* et de *Commentationes* parus cette année, relevons le travail de P. Drumaux sur « le mouvement de récession des nébuleuses extra-galactiques ». Le IX^e^ volume des *Scripta varia* a eu pour titre : *Tendance agressive et précocité du sexe chez le paonneau*, par E. Valentini c'est une étude très importante de psychologie animale.

Parmi les quatre académiciens morts dans l'année, notons le nom de Lucien Cuénot, professeur de zoologie à l'Université de Nancy (siège n° 18). Dix-huit pays (dont la France) continuent à être représentés à l'Académie.

II. — *Observatoire du Vatican* (*Castelgandolfo*)

Le fondateur de l'observatoire de Castelgandolfo, le P. Stein, s. j., est mort en décembre 1951. Ses collègues ont continué, durant l'année, leurs travaux, rendus difficiles par les conditions atmosphériques défavorables (il n'a pas été possible d'obtenir, au cours de l'année, de nouveaux clichés de la carte du ciel). Le P. Miller a poursuivi ses recherches sur les étoiles variables et, en collaboration avec le P. de Kort, il a publié une méthode

[2] « On a effacé tous les *graffiti* apposés aux endroits les plus invraisemblables par les pèlerins... s'imaginant éterniser ainsi le souvenir de leur passage » (*L'Activité...*, p. 380).

our machines à calculer électriques en vue d'obenir le temps moyen de Greenwich en partant du emps sidéral local. Le P. Leclaire a continué ses tudes sur les astéroïdes. Le P. Junkes a achevé n travail sur la réduction statistique d'une distriution de fréquences spectrales, d'un système specral à l'autre.

Le *laboratoire astrophysique* a poursuivi, de son ôté, ses recherches pour la production des spectres e molécules diatoniques. Dans les derniers mois e 1951, le P. Gatterer a pu obtenir les spectres oléculaires d'oxydes de terres rares, en se servant e la flamme de charbon, selon une méthode qu'il inventée il y a quelques années. Au mois de mai avait publié un *Atlas du spectre de fer*. Bon ombre de professeurs étrangers sont venus trailler au laboratoire.

III. — *Station de Radio-Vatican*

Les installations déjà existantes à l'intérieur de Cité ont été agrandies. En dehors de la Cité, un ccord du 8 octobre 1951 a été signé avec le gouernement italien pour l'installation d'un centre de iffusion et d'un centre de réception aux environs e Rome (à Sainte-Marie de Galeria, à 18 km au ord et à Castel Romano, à 17 km au sud). Le entre de diffusion comprendra le transmetteur hilips offert par les catholiques hollandais (ondes ourtes) et l'émetteur à ondes moyennes prévu pour Vatican par la Convention de Copenhague. On ait que d'autres émetteurs sont destinés au service adiotélégraphique et à la radiodiffusion. L'ensemble e l'installation doit permettre la transmission siultanée de 14 programmes. Des studios nouveaux nt été aménagés dans les locaux voisins du centre e contrôle. L'ancienne tour de Léon IV, bâtie au ° siècle pour la défense de Rome, a été utilisée heureuse façon : elle supporte les antennes assuant la liaison entre le centre de contrôle et les tudios mobiles installés dans deux grands camions iat. D'autres appareils d'enregistrement pour des ervices plus rapides ont été installés sur une auto ustin (un garage nouveau a été construit pour ces oitures). Une nouvelle centrale thermo-électrique ssure l'autonomie à la radio vaticane. Toutes ces nstallations ont été rendues possibles par la généosité des catholiques du monde entier à l'occasion e l'Année Sainte.

Nous avions mentionné en son temps le don, ar les catholiques français, d'un émetteur de *téléision*. Mais par suite de l'impossibilité de faire dmettre en Italie la « définition » française, le atican a conclu avec la société française construcice un accord permettant une modification de installation.

Nous n'entrerons pas cette année dans le détail e l'activité ordinaire de Radio-Vatican. Disons seument que l'émetteur a été représenté à toutes les onférences ou réunions internationales en matière e radiodiffusion.

* *

On aurait pu croire qu'après l'extraordinaire agition romaine de l'Année Sainte, l'année 1951 auit marqué un temps de repos relatif. Nos lecteurs nt pu constater à l'aide de cette brève recension, u'il n'en a rien été. Encore n'avons-nous rendu ompte que des activités les plus importantes des vers organismes centraux de l'Eglise.

Plusieurs manifestations organisées par les services du Saint-Siège auraient mérité d'être signalées ici. Mentionnons du moins, en terminant cette chronique, deux d'entre elles : le premier *Congrès mondial de l'apostolat des laïcs* (7-14 octobre) et la *Conférence catholique internationale de la charité* (12-14 décembre), dont la presse catholique a souligné à juste titre l'importance pour la coordination des efforts apostoliques et charitables des fidèles du monde entier, sous la conduite du Père commun.

M. Noirot.

Que faut-il penser du Réarmement moral ?

Tel est le titre donné à un ouvrage tout récent publié par Son Exc. Mgr Suenens, évêque auxiliaire de Malines [1]. Nous avons été si souvent questionnés par nos lecteurs à ce sujet, que nous croyons faire œuvre utile en leur donnant un aperçu historique et doctrinal sur ce mouvement ; nous utiliserons très largement ce travail très documenté, modéré dans l'expression de ses critiques, sévère dans ses conclusions.

I. — *Franck Buchman*, né aux Etats-Unis en 1878, était pasteur protestant. Au cours d'un séjour en Angleterre, il eut l'occasion d'assister à une causerie toute simple faite par une femme dans une église de village. Il éprouva là un de ces chocs psychologiques soudains, brefs, irrésistibles dont les exemples sont si fréquents au sein des sectes protestantes qui pour la plupart tirent leur origine de faits semblables.

J'ai eu la sensation d'être seul et nu devant le Crucifié. J'ai murmuré : « Je viens à toi pour être sauvé ». Une vague intérieure est montée des profondeurs de mon être, arracha mon âme à l'égoïsme où elle était ancrée et m'a transporté par-dessus l'abîme au pied de la Croix... Je me suis écrié : « Sauve-moi ou je péris ! » Soudain tout sentiment d'oppression et de détresse disparut. J'éprouvais l'impression saisissante d'avoir reçu la Grâce, comme si un courant puissant m'avait traversé tout entier. L'Amour divin me pénétrait. « Prends mon cœur, mon âme et ma vie ! » Ce fut l'affaire d'un instant : un éclair dans mon esprit, caché aux yeux humains. Lorsque je quittai l'église, j'étais une nouvelle créature. Les choses anciennes étaient passées ; toutes choses étaient devenues nouvelles... Plein d'une joie débordante je rentrai à la maison, pressé de faire part aux autres de mon expérience (p. 16-17).

Revenu en Amérique, il devint aumônier d'étudiants et se jeta avec frénésie dans l'apostolat. Son insuccès lui fit prendre « une résolution extrême » :

Je consacrerais une heure tous les matins, entre cinq et six, ...pour écouter l'Esprit, le son doux et subtil, qui pouvait seul m'inspirer et me conduire (p. 18).

Muni de ces deux armes : le zèle actif et la docilité recueillie à l'Esprit, il fonda en 1921 un premier groupe de disciples à Oxford et les forma patiemment pour les lancer à la conquête du monde. Ce sont les « chrétiens du premier siècle », ainsi nommés jusqu'en 1927, où ils prirent le nom de

[1] In-12 de 148 p. ; 54 fr. belges. — Editions Universitaires, Bruxelles et Paris (72, Bd St-Germain, v^e^), 1953.

« groupes d'Oxford ». La crise qui devait conduire les peuples à la seconde guerre mondiale le conduisit à fixer, en 1938, un plan de rénovation pour toutes les nations du globe : « Nous pouvons, nous devons et nous allons créer une force morale et spirituelle assez puissante pour refaire le monde ». Avec cette ambition, les groupes d'Oxford, sans aucune solution de continuité doctrinale, s'élargissaient à l'échelle planétaire et devenaient « le Réarmement moral ». (*Ram*, en abrégé).

II. — *En quoi consiste le nouveau message* qui doit « refaire le monde »? Il se résume en trois formules : « les quatre absolus » ; la « guidance » ; le « partage en équipes ».

1. — Il faut d'abord accepter totalement les quatre exigences qui s'imposent à la conscience et qu'on doit pratiquer avec une loyauté intransigeante : l'honnêteté, la pureté, le désintéressement, l'amour absolus. Voici comment on les explique :

Le critère de *l'honnêteté absolue* dénonce à nos consciences tout mensonge, petit ou grand ; toute adjonction à la vérité ; toute attitude destinée à nous faire voir aux autres meilleurs ou pires que nous sommes. L'honnêteté exclut la fraude, le tort matériel et les dettes, la trahison des promesses faites et les restrictions mentales, la négligence dans l'accomplissement du devoir professionnel, familial, civique.

Le critère de *la pureté absolue* dénonce à nos consciences, que nous soyons mariés ou non, toute pensée, tout acte, tout regard, toute lecture ou toute rêverie qui serait contraire à l'ordre de Dieu pour notre vie affective.

Le critère de *l'abnégation absolue* dénonce à nos consciences toute préoccupation de nous-mêmes et du rôle que nous jouons, de ce qu'on pense de nous, de nos connaissances et de nos capacités, de nos qualités ou de nos défauts, toute comptabilité mentale, égoïste ou orgueilleuse des services que nous rendons ou recevons, toute préoccupation personnelle projetée sur l'intérêt familial, national ou professionnel.

Le critère de *l'amour absolu* dénonce à nos consciences toute haine, toute rancune, tout mépris, toute jalousie, toute crainte, tout agacement et toute indifférence, toutes nos difficultés à nous ouvrir aux autres, à rompre la glace, à nous intéresser aux hommes au delà des usages reçus, au delà de tout ce qui est « convenable ».

Ce code en quatre points ne dépasse pas le niveau de la vie morale. Il est tenu pour fondamental et donne, nous dit-on, la mesure de la véritable adhésion à l'esprit du Ram. Il doit poursuivre le « péché » dans ses plus subtils prétextes, sans tenir compte cependant de la distinction classique dans l'Eglise entre faute mortelle et vénielle.

2. — Avec « *la guidance* » on se hausse du plan moral au plan religieux. Elle consiste à se recueillir en silence pour s'offrir au souffle de l'Esprit afin de se rendre docile à ses impulsions intérieures.

Que ta prière soit une présentation silencieuse de ta journée : déroule-la devant Lui, purifie-la, consacre-la d'avance ; une présentation de ceux que tu rencontreras... Et puis tais-toi. Fais en toi le grand silence, le grand vide. Demande à Dieu ce qu'il a à te dire et attends. N'enferme pas Dieu dans un dilemme. Ne dis pas : Tournerai-je à droite ou tournerai-je à gauche ? Demande seulement : Où irai-je ?

Ces impressions sont délicates et fugitives ; elles peuvent être gênantes pour notre égoïsme ; autant de raisons pour qu'inconsciemment elles glissent dans l'oubli. Aussi recommande-t-on de les noter sur un carnet et d'essayer d'en vivre au cours d[e] toute la journée.

« Bien entendu, ajoute-t-on, il ne faut pas s'im[a]giner que toutes nos pensées sont des directions d[e] Dieu ». Pour opérer le discernement nécessair[e] on examinera si ces impulsions sont en harmoni[e] avec le plus haut degré de « foi » auquel nou[s] soyons arrivés déjà ; avec la révélation que l[e] Christ nous apporte par la Bible ; avec les « quatr[e] absolus » ; avec nos autres devoirs évidents, notam[]ment à l'égard du prochain.

3. — A ce contrôle interne et personnel se join[t] celui qu'apporte « *l'équipe* », le groupe avec leque[l] doit être pratiqué « *le partage* ». La réalisation d[e] ce nouveau trait caractérise les réunions, mêm[e] nombreuses, des disciples du Ram, en fait le char[]me, en explique l'attrait et le succès.

Sans en avoir toujours conscience, nous dit-on, le[s] hommes sont comme des acteurs sur les tréteaux de l[a] vie ; dans des attitudes dictées par les circonstance[s] leur vrai visage caché sous un masque conventionne[l] ils jouent leur personnage de leur mieux... Il faut ôte[r] les masques et les costumes..., être simplement ce qu[e] l'on est, reconnaître que c'est la crainte d'être vus te[ls] que nous sommes qui nous sépare des autres. Nou[s] tremblons qu'ils ne découvrent nos faiblesses et c[es] petits travers qui nous humilient plus peut-être que no[s] fautes graves. Il faut aborder les autres naturellemen[t] leur faire confiance et les mettre en confiance, leur pa[r]ler comme à des amis... Jusqu'où cela nous conduir[a]-t-il ? Il faut accepter de ne pas le savoir d'avance.

Cette ouverture confiante doit permettre à « l'é[]quipe » de former un groupe de consciences san[s] cesse transparentes les unes aux autres, dont cha[]cune se trouve contrôlée, redressée, encourag[ée] par les autres. La même disposition d'âme pousser[a] aussi à se faire connaître à un cercle plus nom[]breux, à donner son « témoignage » devant le[s] « Ramistes » ou même devant un public beaucou[p] plus étendu.

III. — *Le succès* de la propagande ainsi organisé[e] est indéniable.

1. — Il est assuré par les quelque quinze cent[s] hommes et femmes, de tout âge et de toute condi[]tion qui se sont consacrés entièrement au Ram, e[t] qu'on nomme les « permanents ». Sous l'impulsio[n] du fondateur, ces apôtres laïcs, magnifiquement ac[]tifs, portent leur message en Amérique, au Japon en Australie, aux Indes, dans le nord de l'Europe en Afrique du Sud ; ils commencent à pénétrer e[n] Italie, en France, en Amérique du Sud. Ils recruten[t] des parlementaires, des généraux, des ministres des princes hindous et des lords anglais, ainsi qu[e] des dockers, des mineurs, des militants marxistes Les équipes de « permanents » sont elles-mêmes d[e] haute qualité : on y trouve, avec quelques pasteur[s] protestants, des journalistes, des cinéastes, des pro[]fesseurs d'université, des députés, de grands pro[]priétaires terriens, d'anciens meneurs communistes bref, « toutes les professions, tous les passés » Les équipes se nouent ou se dissocient selon le[s] besoins et sont étonnamment mobiles : « On voi[t] des groupes de vingt ou trente partir pour la Ruh[r] ou le Nord de la France, puis brusquement on le[s] retrouve au Danemark ou dans les docks de Lon[]dres. » Ils voyagent parfois dans un cadre de luxe, utilisent même des avions spéciaux. Mais ils viven[t]

[da]ns un grand détachement. « S'ils sont reçus prin[cip]alement par les grands de la terre, ils n'ont pas [pa]rfois de quoi se payer un taxi ou un timbre. » [I]ls partent à la conquête du monde, sans savoir où [il]s seront le mois suivant. Ils s'installent vaille que [va]ille et se mettent au travail par démarches et [vi]sites « auprès des autorités les plus influentes [co]mme dans les quartiers les plus misérables ». [P]ar exemple, à Milan, en deux ans, ils ont obtenu [le]s résultats suivants :

Sept cents employeurs et ouvriers, dont cent trente [co]mmunistes, amenés à Caux.
Plus de cinq mille visites à domicile dans les quar[tie]rs ouvriers.
Plus de trois cents meetings d'information.
Six causeries à la radio de Milan.
Préparation de vingt-cinq délégations industrielles qui [o]nt accepté de venir à Caux.
Et la liste continue (p. 39).

2. — Tous les moyens techniques sont employés [po]ur changer ceux qu'on atteint et les amener à se [c]onvertir « pour refaire un monde meilleur » : [a]ccueil empressé des visiteurs, « apostolat de la [t]able », groupement étudié des invités et rencon[t]res savamment fortuites, etc.

Le visiteur qui s'aventure dans quelque centre « ra[m]iste » est pris dans un engrenage qui ne lui laissera [p]lus une seconde de répit. Comme un ballon qui passe [d]'un joueur de football à l'autre sans presque toucher le [s]ol, l'invité passe de main en main pour s'entendre ré[p]éter implacablement que le Ram est le salut du [m]onde... qu'il est urgent de changer en examinant sa [propre] vie à la clarté des quatre absolus... La mono[ma]nie est admirablement camouflée.

Ajoutez à cela le théâtre, où des ramistes, sans [g]rand talent mais dont le jeu émeut par sa sincé[r]ité, représentent des pièces sans grande valeur [a]rtistique, mais qui réussissent à remuer les foules. [L]es talents sont exploités au maximum : le piano, [l]e chant, la radio, les magazines illustrés parais[sa]nt en toutes langues, les éditions massives des [o]uvrages de propagande. C'est un exemple des ré[s]ultats merveilleux que l'on obtient en utilisant [t]outes les ressources que suggère la psychologie [d]es foules.

3. — Ces résultats ne sont pas superficiels, mais [p]rofonds et durables.

Au point de vue individuel, on cite des commu[n]istes notoires passés à l'apostolat « ramiste », [d]es patrons qui ont brusquement découvert et mis [e]n pratique leurs devoirs sociaux, des protestants [q]ui se sont débarrassés de leurs préjugés antiro[m]ains, des catholiques ramenés à la pratique reli[gi]euse, des matérialistes qui ont retrouvé le sens [d]e Dieu et de la prière (p. 43).

Au point de vue familial, on a vu des familles [p]rendre ou retrouver une cohésion parfaite par la [t]ransparence des consciences, et par ce moyen sup[p]rimer les incompréhensions, les rancunes, les mes[q]uineries égoïstes.

Au point de vue social, le Ram a obtenu que, [p]ar une confrontation loyale, soient évités, en quel[q]ues cas, des conflits aigus ou des grèves. Son idéal [e]st de dépasser la lutte des classes, d'aller « au dela [d]u marxisme » et il n'hésite pas à proposer cet [i]déal dans les milieux les plus difficiles, par exem[p]le dans les mines et les ports.

Rien que dans les ports anglais plus de deux cents réunions de Ram furent tenues de 1949 à 1950. [Une pièce de théâtre] *l'Elément oublié* fut joué à Londres neuf mois durant, et cent cinquante mines de toutes les régions du pays réclamèrent cette pièce. Elle fut jouée du Yorkshire aux Mittlands et d'Ecosse au Pays de Galles devant 70.000 mineurs... « Il ne s'agit pas de faire un mauvais compromis entre les bourgeois et les prolétaires : il faut un changement total de l'une et de l'autre classe » déclarait récemment un mineur allemand, ex-communiste (p. 46).

Au point de vue national, le Ram exerce une action pacifiante par des moyens analogues. Des Français « ramistes » sont allés dans la Ruhr et des ouvriers allemands sont venus en France pour créer une compréhension réciproque qui abatte des haines séculaires.

4. — Mais la plus connue, et sans doute la plus féconde des réussites, est celle de *Caux*, à laquelle fait pendant celle de Mackinac pour les Etats-Unis.

Si les moines d'autrefois savaient choisir leur site, pour élever l'âme à Dieu, le Ram a su lui aussi choisir son paysage ! Un immense palace de luxe (Mountain House) dresse ses tours à douze cents mètres au-dessus de Montreux sur les flancs des rochers de Naye qui surplombent le Léman. Caux a accueilli, l'été 1951, dix mille sept cents personnes de quatre-vingt-six pays, des délégations de quatre cents entreprises industrielles. Des milliers de voyageurs se succèdent là par fournées de quinze cents au moment du week-end, venant du Japon à l'Islande, de la Norvège au Chili ; dockers de Singapour, de Glasgow, de Gênes, métallurgistes de la Ruhr ou du Pays de Galles y côtoient des représentants de la haute finance et des cartels. Chefs syndicalistes, diplomates, fonctionnaires, romanciers, artistes, généraux, moines du Thibet ou de Birmanie, rois africains : c'est la plus parfaite tour de Babel, avec cette différence toutefois qu'on s'efforce de vaincre la dispersion des langues grâce aux casques d'écoute qui permettent à chacun, comme à l'O.N.U., de capter les discours dans la langue de son choix.

Deux fois par jour cette foule bariolée se retrouve dans le grand hall pour un meeting qui tient lieu de sermon... Voici sur l'estrade une douzaine de personnes qui racontent en style direct leur histoire : ...leur vie avant de connaître le Ram, le récit du choc reçu en appliquant à leur cas personnel « les quatre absolus », les résolutions pour demain. L'assemblée applaudit... En quelques mots incisifs, le « permanent » qui préside expose un des principes fondamentaux : les pensées sont directes, ramassées, les images colorées, l'humour de bon aloi.

Et la retraite — car c'en est une — continue, dans les repas, les conversations, les moments de recueillement, les prières improvisées à haute voix. Le travail matériel est réparti entre tous les hôtes, sans distinction.

Car cette auberge géante fonctionne, à de rares exceptions près, sans personnel salarié. Des princes hindous font marcher les aspirateurs et des généraux français ou turcs lavent la vaisselle tandis que des dames de la haute aristocratie anglaise ou suédoise font le service de la table ou épluchent les légumes. C'est vraiment, pour quelques semaines... la société idyllique, sans classes... Dans l'ensemble, c'est du grand art.. Décor et ornementation..., souci du visiteur jusqu'au choix du chant en son honneur, climat salubre des relations entre jeunes gens et jeunes filles, sobriété de vie (ni vin, ni cigarettes), distinction, fraternisation, égalité bien conçue, travail manuel contrebalançant le livresque, sens de l'humour..., absence d'objectants qui gâchent l'atmosphère, ...tout cela et mille autres détails sont étudiés, soignés, réussis (p. 51-52).

Et Mgr Suenens de conclure :

Si avec quelques vérités premières... on peut à ce point bouleverser les hommes, quelle invitation pour ceux qui doivent transmettre l'évangile intégral du Christ et lui donner un maximum de relief et de pénétration ! La possession de la vérité ne dispense personne de l'ingéniosité, du courage, de l'imagination et du bon goût... A nous de comprendre les ressources de la psychologie des foules et d'en dégager les applications, en nous souvenant pourtant que la vérité religieuse est rebelle aux procédés publicitaires qui la ravaleraient (p. 52-53).

A Caux, le catholique est reçu avec des attentions toutes spéciales : il y trouve une chapelle catholique, la seule qui fasse partie de la propriété de l'hôtel, des livres catholiques (missels, vies de saints) : on lui cite nommément tels catholiques qui, sous l'influence d'un « permanent » protestant, a retrouvé le chemin de l'Eglise et des sacrements. Et pourtant le catholique éprouve à Caux un secret malaise ; malgré l'enchantement du milieu, il se sent étranger à cette vie où il ne respire pas à l'aise ; des impondérables l'entourent qui lui font comprendre, comme à un exilé, qu'il n'est plus dans sa famille ni dans sa vraie patrie. Il se souvient alors que, dès l'origine du Ram, les chefs de son Eglise ont formulé des réserves à son égard et mis en garde les fidèles contre son emprise. Nous allons, avec Mgr Suenens, rappeler les principaux de ces actes officiels et nous examinerons ensuite, toujours sous sa conduite, combien ils sont justifiés.

IV. — La première *intervention de la hiérarchie* se produisit en Angleterre où avaient pris naissnace les groupes d'Oxford. En 1938, le cardinal Hinsley, archevêque de Westminster, les déclarait « tellement teintés d'indifférentisme, c'est-à-dire de l'erreur que toutes les religions se valent, qu'aucun catholique ne peut s'y joindre pour y prendre une part active ou coopérer formellement. » Cette même formule fut reprise en 1946 par le cardinal Griffin, successeur du cardinal Hinsley à Westminster, et par tout l'épiscopat anglais, qui ajoutaient (visant le Ram qui avait pris la place des groupes d'Oxford) : « Les catholiques se garderont d'assister à ses meetings ou réunions, même en spectateurs. »

En Allemagne, le cardinal Frings, archevêque de Cologne, déclarait dans un sermon de la Pentecôte 1950 : « Les principes sur lesquels est basé ce mouvement [de Caux] ne dépassent pas un vague et dangereux syncrétisme religieux qui en conditionne totalement la morale » ; et il « déconseillait aux fidèles et surtout aux prêtres de participer à ce mouvement. »

Auparavant Mgr Charrière, évêque de Fribourg (Suisse) avait donné son avis le 25 sept. 1947 : « Le Ram ne saurait représenter de façon adéquate la Révélation divine, seule capable de sauver chaque âme et le monde entier ». En 1948, l'Assemblée des cardinaux et archevêques français signalait à l'attention de tout l'épiscopat de France la position prise par Mgr Charrière « dont elle juge opportunes, pour le moment, les appréciations et les réserves » ; elle recommandait aux laïcs des précautions, astreignait les ecclésiastiques et les religieux à obtenir l'autorisation de leurs supérieurs pour assister à ces réunions, et ajoutait : « Ils auront soin de ne pas laisser croire que leur présence au réunions du Ram entraîne une approbation de prin-cipe de la hiérarchie catholique à l'égard du mou-vement [2] ».

Plus récemment, en 1952, c'était le cardinal Schuster, archevêque de Milan, qui mettait e garde contre « ce mouvement, d'origine et de struc-ture protestante... dangereux parce qu'il présent une sorte de religion diminuée et subjective... un religiosité arbitraire... lourde d'erreurs... un pié-tisme qui porte la marque indubitable du protes-tantisme [3]. »

En 1952 également, le cardinal Van Roey, arche-vêque de Malines, parlant au nom de tout l'épisco-pat belge « mettait en garde les fidèles contre tout participation, de quelques nature qu'elle soit, au activités du Ram... en raison des dangers que re-cèle ce mouvement pour l'intégrité de la foi catho-lique. » Et le même primat de Belgique, dans l préface donnée à l'ouvrage que nous analysons déclare : « Ces pages sereines, objectives, infor-mées, n'expriment pas seulement l'avis personne de l'auteur, mais reflètent le point de vue commu des autorités hiérarchiques que les circonstance ont amenées à se prononcer. »

En 1952 encore, « un évêque américain dûmen informé » écrit : « Nous considérons le Ram comm une secte non catholique en voie de formation e nous regardons comme un symptôme dangereu l'attitude de certains catholiques mêlés au mouve-ment. »

Enfin, toujours en 1952, Mgr Léonard, évêque d Madhurai, aux Indes, à l'occasion du séjour dan ce pays d'une délégation « ramiste » dirigée par l Dr Buchman, reprenait ces divers reproches et con-cluait : « Aucun catholique ne peut faire partie d ce mouvement. »

Ainsi partout où la hiérarchie catholique a ét amenée à se prononcer au sujet du Ram, elle a im-posé des règles de prudence, formulé des réserve expresses, et même (sauf en Suisse et en France dénoncé le caractère essentiellement protestant d mouvement et déclaré l'adhésion au Ram incompa-tible avec un catholicisme authentique.

V. — *Cette sévérité est-elle justifiée ?*

C'est ce qu'il nous faut maintenant examiner toujours en suivant fidèlement notre guide. Ses ré-serves sont présentées sous trois titres : une équi-voque de base, une inspiration protestante, de faus-ses perspectives.

1\. — Le Ram est-il, oui ou non, un *mouvemen religieux?* Cette question est d'importance. Si l réponse est négative, si le Ram reste dans le do-maine de la *raison naturelle* qui reconnaît le vra Dieu et invite à l'adorer en laissant la porte ou-verte à la Révélation et à la foi surnaturelle ; s'i s'établit sur le terrain de la *morale naturelle*, cher-chant à développer chez ses adeptes les vertus indi-viduelles, familiales et sociales, il apparaîtra comm une philosophie formatrice des intelligences et de consciences ; l'Eglise pourra s'en accommoder uti

[2] Nous empruntons ces deux documents, suisse et fran-çais, qui ne sont pas cités dans l'ouvrage de Mgr S. à la *Documentation Catholique*, 1948, col. 1154-1156.

[3] On lira le texte complet dans l'*Ami* 1952, couver-tures, p. 158.

…ment comme elle le fait de tant d'autres sys…mes philosophiques ou moraux. Si au contraire il …t un mouvement *religieux*, se réclamant de la …évélation *authentique* pour lui donner une inter…rétation particulière, s'autorisant d'impulsions se…rètes de caractère *surnaturel* pour définir son acti…té morale, l'Eglise catholique sera en droit de le …igmatiser comme une nouvelle secte hérétique.

…Les dirigeants du mouvement répètent inlassable…ent, quand on les questionne sur ce point, que … Ram ne prétend nullement être un mouvement …ligieux.

…Le Dr Buchman n'a jamais fondé, ni même jamais … l'intention de fonder une secte, une nouvelle société …rétienne, une philosophie particulière et bien moins …core une religion nouvelle, à aucune époque, pas …s au temps où le mouvements s'appelait le groupe …Oxford que plus tard lorsqu'on l'appela le Réarme…nt moral (Rapport du comte Carlo Lovera di Casti…ione, lu, corrigé et approuvé par Buchman, et publié …ns la revue romaine *Unitas* de décembre 1948).

…Mais ces déclarations catégoriques, si elles ex…iment les *intentions* du Ram, sont perpétuelle…nt démenties par les textes et les faits. Dans …uvrage capital de Buchman intitulé « Refaire le …onde » on lit :

…Le groupe d'Oxford veut une révolution *chrétienne* …*i instaure un christianisme vivant*. Son but est un …uvel ordre social *sous l'autorité de l'Esprit divin* … 3). L'enseignement du Christ contient-il, oui ou non, … solution aux problèmes actuels ? Cette solution, la …uve-t-on dans la *dictature du Saint-Esprit*, dans une …bilisation spirituelle de l'Europe ? (p. 16). On peut … poser la question : Quelle est la puissance motrice …i crée ce mouvement ? *C'est le Saint-Esprit*. Les …ces du christianisme primitif ont surgi tout à nou…u (p. 18). Il faut...des hommes qui insistent sur …*lément moral* et qui connaissent *en outre la puissance* …*atrice de Jésus-Christ*. Alors on fera l'expérience …ne force presque oubliée : *le Saint-Esprit* (p. 139).

…A ces textes du fondateur, on peut joindre celui … disciples. Thornhill, dans la préface de « Re…re le monde », dit que le Ram est « *d'essence* …*rétienne authentiquement* », c'est pourquoi son …veloppement « a été irrésistible ». Lovera di Cas…lione, dans la préface de l'édition italienne du …me ouvrage écrit : « Toute la force intime du …m est dans *l'identification* de son esprit *avec* …*esprit du Christ*... Son contenu, les conseils qu'il …nne, ne sont autre chose que *les paroles de vie* …*rnelle de N.-S. Jésus-Christ* ». Et des ouvrages …ondaires, lancés dans la propagande, ainsi que … conversations, les méthodes, l'atmosphère de …ux renchérissent encore sur ces affirmations des …efs de file, présentant le Ram comme « un nou…u *mouvement religieux* » et la personne du fon…eur comme « absolument identifiée avec la crois…ce de l'*Eglise invisible* qui doit former le corps … Christ sur terre ».

…De tels textes se passent de commentaire. Quelles … soient les intentions, la réalisation décide. Le …ins qu'on puisse dire, c'est que le Ram s'est …pêtré dans une *équivoque :* il rejette en principe …te prétention à être un mouvement religieux, …is se présente et agit en fait comme un chris…nisme vivifié par l'action de l'Esprit-Saint. La …contre avec l'Eglise catholique et le conflit de…nnent inévitables, car seule l'Eglise catholique a reçu du Christ et de Dieu la garde de la Révélation et le privilège de l'interpréter authentiquement.

2. — Les nombreuses citations qu'on vient de lire ont été faites dans un double but, car elles démontrent aussi que le Ram est *d'inspiration protestante*.

Le fondateur est un pasteur luthérien. Plusieurs de ses disciples furent, et certains demeurent pasteurs protestants. La quasi totalité des quinze cents « permanents » est composée de « réformés » de toutes dénominations. Il est vrai que le Ram comme tel ne se rattache à aucune secte protestante déterminée ; à ce titre, il se croit en dehors et au dessus de toutes ; il s'illusionne inconsciemment : « On peut n'être ni chêne, ni bouleau, ni peuplier, et appartenir au genre arbre ; le Ram n'échappe pas au protestantisme générique foncier, même s'il ne se rattache pas directement à telle ou telle espèce protestante » (p. 72).

De fait, dans ce mouvement, le Christ est « le Christ classique du Protestantisme » qui, mort pour nous mais remonté au ciel, n'agit plus dans et par son Eglise visible et n'habite plus dans nos temples sous les espèces eucharistiques. L'Eglise est invisible et ses contours sont indéfinis, elle semble flotter dans l'espace sans reposer sur le roc solide qui est Pierre. Le « Christianisme » est conçu comme un genre (au sens scolastique du mot) sans détermination spécifique, qui englobe sous une même accolade tout ce qui se réclame du Christ, fût-ce en minimisant et en faussant son message et son œuvre. « Autre chose est admettre dans les confessions non catholiques des fragments de vérités chrétiennes ; autre chose leur attribuer un christianisme authentique [qui serait un] dénominateur commun sous-jacent à toutes. Autre chose est admettre le salut individuel de toutes les âmes de bonne volonté ; autre chose ranger sous un signe commun les confessions religieuses elles-mêmes » (p. 79 - 80). Protestants encore sont la conception et l'usage de la Bible indépendamment de l'Eglise visible, l'idée inexacte qu'on se fait du christianisme primitif, le sacrifice que l'on fait en pratique des valeurs non communes à *toutes* les variétés de christianisme sans excepter celles que l'Evangile indique comme étant les plus fondamentales.

3. — Les deux critiques exposées jusqu'ici touchent à l'essence même du Ram ; elles y sont si profondément enfouies que les chefs eux-mêmes semblent n'en avoir pas pris conscience ; ils protestent quand on leur met sous les yeux leurs propres textes et affirment qu'on ne les a pas compris ; mais *les fruits* révèlent la nature de l'arbre. Les dangers qu'il nous faut signaler maintenant sont ces fruits.

C'est d'abord, nous l'avons signalé, mais il faut y insister, le danger d'*indifférentisme religieux*. Le Ram demande à chacun de suivre sa religion et de pratiquer son propre culte. C'est dire que le Ram se désintéresse de la vérité d'une religion, du moment qu'elle soutient la vie morale. Il y a plus : il invite à se dégager des dogmes pour « retrouver le sens de la religion vécue, d'une religion qui quitte le terrain commode des théories et des vues académiques pour entrer dans le concret et conduire à des transformations visibles » dans l'ordre moral. Le catholicisme aurait à se ranger, lui aussi,

comme une religion particulière, comme une secte parmi d'autres, sous l'influence du Ram qui se chargerait de le revitaliser. « L'union de tous les pays et de toutes les religions, ça c'est le Ram. . Le Christ a influencé le monde pour des milliers d'années. Ce que nous faisons va aussi influencer le monde pour des milliers d'années. » Le Ram apparaît ainsi « comme un absolu suprême auquel tout le reste... se subordonne et qui surclasse tout » (p. 95).

Autre danger : le « *passivisme* ». On attend du Saint-Esprit la réponse à nos interrogations sans paraître se douter que le Saint-Esprit, pour nous instruire, se sert normalement de toutes les causes secondes, et d'abord de notre activité attentive et libre. On est ici dans la lignée de deux systèmes bien connus : le quiétisme que rejeta le catholicisme et le piétisme que toléra le protestantisme.

Il faut noter encore une propension très nette du Ram vers le *messianisme temporel*. Au nom de cet optimisme, qui rappelle le messianisme terrestre contre lequel Jésus eut tant à lutter, on nous dit avec insistance que si les individus changent, les nations changeront, que la face du monde changera et que la paix et le bonheur universels et perpétuels s'établiront sur la terre ; car la paix amènera la prospérité pour tous et fera naître « une civilisation nouvelle qui transformera *l'âge de l'or* en un *âge d'or* » (*Refaire le monde*, p. 82). Or c'est là une perspective fallacieuse. Depuis le péché originel le monde est exposé et soumis partiellement à l'empire du mal, et le paradis terrestre ne sera pas rouvert ici-bas. Il faut lutter courageusement pour améliorer nos conditions d'existence terrestre, tout en sachant bien que le succès ne sera pas total avant le jugement final : ainsi fait le médecin qui lutte sans répit contre la mort avec un courage qui est son honneur et son mérite, qui la fait reculer souvent, mais qui sait bien qu'il ne l'éliminera jamais complètement. Jésus lui-même n'a pas promis à ses disciples l'abolition de la souffrance physique ; il leur a annoncé le martyre et l'a subi lui-même en vue d'un bonheur et d'une gloire qui ne sont pas de la terre.

Signalons enfin, comme intimement lié aux deux précédents, le danger d'*illuminisme*. Où est dans le Ram le critère qui permettra de distinguer « l'illumination du Saint-Esprit » des illusions de l'imagination et de l'affectivité consciente ou subconsciente ? Buchman parle de « l'Eglise » : mais laquelle, puisque le Ram les admet toutes ? D'autres parlent de l'équipe contrôlant chacun de ses membres ; mais le surnaturel ne relève pas d'un scrutin majoritaire, et l'addition d'avis faillibles ne donne pas un total infaillible. « Rien n'est plus malaisé que le discernement des esprits et la sagesse de l'Eglise a établi pour en juger des règles délicates et nuancées. On ne semble pas s'apercevoir que l'on côtoie allègrement des abîmes » (p. 109). En fait, du moins dans les groupes des « permanents » on obéit d'une façon absolue à des ordres reçus, qui émanent d'un centre où semble dominer le dynamisme de Buchman : serait-ce donc en lui qu'il faudrait chercher une garantie sûre contre les mirages et les entraînements de l'illuminisme, en lui décernant je ne sais quel charisme d'infaillibilité ?

* *

Il est une dernière erreur à laquelle s'apparen[t] le Ram ; nous la signalerons en guise de concl[u]sion. Mgr Suenens, à qui nous avons emprun[té] tout ce qu'il y a de bon dans cet article, ne nomm[e] pas l'erreur que nous visons. C'est lui cependa[nt] qui nous la montre en fait dans le récit suivant.

Lorsqu'une invitation, écrit-il, me fut adressée à ti[tre] personnel, de venir expliquer à un groupe de respo[n]sables, collaborateurs du Dr Buchman et originaires [de] divers pays, les raisons motivant les interdictions ép[is]copales... durant plusieurs jours je leur exposai, so[us] forme de conférences, la substance des pages qui p[ré]cèdent... En conclusion je formulai la question q[ui] conditionnait l'évolution ultérieure de mon exposé : « Reconnaissez-vous que le Ram a été jusqu'ici, malg[ré] son intention contraire un mouvement religieux prot[es]tant ? — Nous ne pouvons répondre ni oui, ni no[n]. *Nous nions que le Ram soit un mouvement.* Ni Buc[h]man, ni nous-mêmes, ni *personne ne peut définir le Ra[m] ou dire ce qu'il sera demain.* Le Ram est *pur esp[rit] et qualité de vie*. Le Ram est *œuvre de l'Esprit-Sa[int] au travail* dans le monde contemporain » (p. 135-13[6]).

Ce refus absolu de se dire « un mouvement [»], car un mouvement implique une direction déte[r]minée vers laquelle il tend, cette impossibilité po[ur] tous de définir ce qu'est le Ram aujourd'hui et [ce] qu'il sera demain, cette comparaison avec une « qu[a]lité de vie », cette souveraine liberté de l'Esp[rit-]Saint au travail, tous ces traits que nous avo[ns] soulignés ne sont-ils pas, en même temps que ce[ux] du Ram, ceux aussi de l'*existentialisme*, fils [du] pragmatisme avec lequel Mgr Suenens nous le mo[n]tre étroitement apparenté ? De part et d'autre [un] bouillonnement de vie sans définition possible, sa[ns] direction assignable, résultat d'une liberté tou[te-]puissante, incontrôlable, qui engendre d'imprévi[si]bles séries d'actes constituant une qualité de v[ie]. Et sans doute les dirigeants du Ram nous déni[e]ront le droit de parler d'existentialisme à leur p[ro]pos et voudront une fois de plus se glisser ho[rs] des mailles constituées par les notions et les phras[es] par lesquelles on cherche à les exprimer. Mais ce[tte] fuite elle-même est chez eux un trait qu'ils p[os]sèdent en commun avec l'existentialisme. Et c'[est] là peut-être qu'il faut chercher une dernière rais[on] de l'attrait qu'ils exercent sur un grand nomb[re] de leurs admirateurs et de leurs adeptes, surto[ut] parmi les intellectuels contemporains. Vue sous [cet] angle, la « dictature du Saint-Esprit » prendr[ait] un sens bien proche du blasphème. Le Ram qui réclame du Christ gagnerait à méditer sur ce[tte] parole de Jésus : il n'y a pas de réelle liberté sa[ns] la vérité ; car celle-ci est la condition, la cau[se,] la garantie de celle-là : *Cognoscetis veritatem, [et] veritas liberabit vos* (Jo., VIII, 31). Le Ram de[vra] choisir entre Jésus « venu en ce monde pour ren[dre] témoignage à la vérité », et Pilate qui pronon[ça] dédaigneusement : « *Quid est veritas?* » Quant [au] catholicisme, depuis bientôt vingt siècles, son ch[oix] est fait.

F.-M. C.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

). — Voici plusieurs années que je confesse des ado-
cents qui à *chaque retour des vacances :* Noël, Pâ-
s, ou grandes vacances apportent le même péché :
'ai manqué la messe le dimanche, chaque diman-
... ». Vous avez insisté et réinsisté, principalement
a confession qui précède leur départ en vacances,
r leur montrer l'importance de ce devoir, et les
ider à le remplir. Ils ont promis, mais n'en ont
n fait...

ucun effort sérieux n'a été fait de leur part pour
plir ce devoir... Tel ou tel a eu quelque petite
été à ce sujet, mais vous sert une explication de
négligence que lui-même ne juge pas suffisante. Tel
tel autre n'a aucune raison.

mon avis, c'est ordinairement l'influence du milieu
explique ces défaillances : chez eux, les parents
vont pas à la messe ; les camarades ne vont pas
messe ; alors, eux non plus, ne vont pas à la messe.
es élèves vont revenir se confesser pour Pâques...
ment les traiter au confessionnal ? Leur refuser
solution ? Cela me paraît bien radical. Leur donner
absolution conditionnelle ? Peut-être...
oyez-vous une autre solution ? et laquelle ?

R. — I. C'est le problème de l'absolution du
idiviste, c'est-à-dire de celui qui, averti de la
vité d'une faute et des moyens à employer pour
iter, retombe fréquemment dans le même péché,
s amendement : cet état d'âme fait naître dans
prit du confesseur prudent la présomption d'ab-
ce de ferme propos, car le pénitent, qui ferme-
t se propose d'employer les moyens d'éviter le
hé, régulièrement ne change pas de disposition
acilement et si rapidement.

e le confesseur distingue entre récidiviste par
vaise volonté et récidiviste de fragilité.

e premier est quelqu'un qui est attaché à l'objet
vais de sa faute et, à cause de cette affection
péché, retombe très souvent ; il vient se con-
er, mais c'est par respect humain, pour se con-
er à une coutume ou par habitude, et sans
itable désir d'amendement. Que faire avec ce
itent ? — Il faut essayer de l'amener à un véri-
ferme propos : le moindre signe de change-
t de volonté permet de l'absoudre. Si, après
rtation, le récidiviste restait douteusement dis-
, on pourrait l'absoudre sous condition chaque
qu'il y aurait nécessité spéciale de recevoir
acrements.

e récidiviste de fragilité est celui qui tombe
souvent dans le même péché, mais à qui,
ndant, le péché habituellement déplaît et qui
conséquent résiste quelque temps à la tentation
ssitôt après sa chute déteste sa faute et s'a-
de. Lorsqu'il vient se confesser qui peut sé-
sement douter de ses bonnes dispositions ? (Nol-
Schmitt, n° 396 ; Arregui, n° 642).

. — Il faut ranger, en principe, les adolescents
question parmi les récidivistes de fragilité.
tombent dans les mêmes fautes, mais l'expli-
n de leur chute se trouve dans leur jeunesse
et dans la pression sociale, et non dans l'ab-
de ferme propos. Celui-ci peut être réel lors-
viennent se confesser, même en sachant fort
bien qu'arrivés en vacances ils manqueront la messe : le ferme propos se trouve, en effet, dans la volonté ; et le jugement qu'ils portent sur leur conduite à venir est une connaissance résultant de l'expérience et qui réside dans l'intelligence. Il suffit d'autre part que le ferme propos soit efficace « *affective* », il n'est pas nécessaire qu'il le soit « *effective* ». La récidive est signe de non-persévérance dans le regret, et non pas toujours la preuve d'un manque de regret et de ferme propos au moment de la confession.

Leur âge et la pression sociale qu'ils subissent expliquent ce manquement à leurs résolutions, comme le remarque, à juste titre, notre correspondant. Chez eux personne ne va à la messe ; le dimanche est organisé à la païenne. A leur âge ils sont humainement incapables de réagir contre le courant social dans lequel ils vivent. Comment pourraient-ils prendre une attitude religieuse si opposée à la mentalité de leur famille et de leurs relations ? Il y faudrait de l'héroïsme.

Esclaves de leur milieu, ces adolescents voient leurs bonnes intentions, leur ferme propos, se transformer, pendant les vacances, en simples velléités. D'ailleurs les moyens qui leur ont été proposés pour assurer la fidélité au devoir dominical sont-ils réellement des moyens proportionnés aux difficultés qui se présentent ? Des moyens d'ordre individuel peuvent-ils permettre de surmonter des obstacles d'ordre social ?

Et dans ces manquements y a-t-il toujours péché grave ? Ces enfants ont-ils une conscience suffisante de l'obligation ? Malgré toutes les insistances de leur confesseur avant le départ en vacances ne peuvent-ils penser que le confesseur ne réalise pas complètement les conditions concrètes dans lesquelles ils se trouvent au sein de leur famille ? Ne peuvent-ils être persuadés que l'assistance à la Messe ne s'impose pas, lorsque se présentent de si graves difficultés ?

Donc, *en règle générale*, on donnera l'absolution à ces adolescents. Nous disons bien : « en règle générale, en principe », car, même à cet âge, il peut se rencontrer des consciences précocement perverses et des enfants qui engagent les autres à ne pas tenir compte des lois de Dieu et de l'Eglise. Même ceux-là sont des victimes de leur milieu, mais des victimes volontairement consentantes. Le prêtre qui en a la charge devra, soit au confessionnal, soit au dehors, s'efforcer de refaire leur éducation surnaturelle et les amener à se mettre en état de recevoir une bonne absolution ; il le fera avec grande charité et patience, de manière à pouvoir ranger ces enfants parmi les récidivistes de fragilité. Que le confesseur, donc, tout en leur montrant qu'il comprend leurs difficultés spéciales, se préoccupe, néanmoins, d'abord de former leur conscience — dans la situation où ils se trouvent pendant les vacances chaque omission de la messe dominicale n'est pas forcément un péché subjectivement grave, mais c'est pourtant un grave devoir d'y assister — de les pousser à l'effort généreux et personnel pour l'accomplissement de ce commandement — et surtout de viriliser leur personnalité de chrétiens et d'apôtres : ils doivent devenir capables de remplir leur devoir religieux en plein milieu déchristianisé et d'être des apôtres dans leur milieu de vie.

JURISPRUDENCE

NECESSITE D'UN PERMIS PREALABLE POUR LES INHUMATIONS

On sait avec quelle rigueur a été appliquée, à diverses reprises, la disposition de l'article 199 du code pénal, interdisant à tout ecclésiastique de procéder à la célébration d'un mariage religieux sans justification préalable du mariage civil (cf. *Traité du culte catholique*, t. II, p. 64) [1]. Une interdiction de même nature, mais sanctionnée rarement et moins rigoureusement, a été édictée en ce qui concerne les inhumations (cf. *ibid.*, p. 63).

C'est un vieux texte, l'art 1er du 4 thermidor an XIII qui, dans une formule générale régit la matière :

« Il est défendu à tous maires, adjoints et ministres d'administrations municipales, de souffrir le transport, présentation, dépôt, inhumation des corps, ni l'ouverture des lieux de sépulture ; à toutes fabriques d'église et de consistoire et autres ayants droit de faire les fournitures requises pour les funérailles, de livrer les dites fournitures ; à tous curés, desservants et pasteurs d'aller lever aucun corps et de les accompagner hors des églises et temples, qu'il ne leur apparaisse de l'autorisation donnée par l'officier de l'état-civil pour l'inhumation, à peine d'être poursuivis comme contrevenant aux lois. »

En d'autres termes, le décret de l'an XIII interdit aux ministres des cultes de lever les corps et de les accompagner hors de l'enceinte des édifices consacrés aux cérémonies religieuses, avant qu'on ait justifié de l'autorisation donnée par l'officier de l'état-civil de l'inhumation.

De son côté, l'article 358 du Code pénal punit ceux qui auront sans l'autorisation préalable de l'officier public fait inhumer un individu en contrevenant à la loi et aux règlements concernant les inhumations.

L'article 358 ne vise pas spécialement les ecclésiastiques qui auraient procédé à une inhumation sans s'être préalablement munis du permis délivré par l'officier de l'état civil. Est-il donc applicable au prêtre qui aurait procédé à une inhumation sans cette autorisation préalable ?

La question a été rarement portée devant les tribunaux répressifs. Un arrêt de cassation du 27 janvier 1832 — seul cité en note dans les petits codes annotés de Dalloz — a décidé que l'art. 358 n'était applicable qu'aux personnes ayant intérêt à l'inhumation, et ne pourrait être étendu aux curés, desservants et pasteurs qui ne font que lever les corps et les accompagner hors des églises et des temples.

L'infraction ne serait donc point passible de peines correctionnelles, mais l'article 471, 15° pourrait être invoqué devant le tribunal de simple police.

En fait, un arrêt de la Chambre criminelle du 23 janvier 1914 (abbé Perrin, *Rev. Org. et déf. relig.* 1914, p. 254) rendu dans des circonstances assez anormales, s'est prononcé dans le sens de l'existence d'une contravention de simple police. Il s'agissait d'un desservant qui avait procédé à u double inhumation en se prévalant d'une dou autorisation délivrée, non par le maire du lieu l'inhumation, mais l'une par le sous-préfet de Gi et l'autre par le sous-préfet de Joigny. Il fa avouer que le prêtre semblait vraiment bien co vert par l'intervention de ces autorités admini tratives.

Le desservant fut néanmoins poursuivi et co damné à deux francs d'amende. Un pourvoi aya été formé, sans doute pour l'honneur des pri cipes, l'arrêt du 23 janvier 1914 a rejeté le pour et affirmé la légalité de la condamnation pour co travention de simple police :

« Attendu que l'article 1er du décret du 4 thermid an XIII défend à tous curés, desservants ou paste d'aller lever aucuns corps ou de les accompagner h des églises ou temples qu'il ne leur apparaisse de l' torisation donnée par l'officier de l'état-civil pour l' humation, à peine d'être poursuivis comme contreven aux lois.

Attendu que cette disposition trouve sa sanction d l'article 471, 15° du code pénal.

Attendu qu'il résulte du jugement allégué que Per membre du culte catholique à Saint-Privé, a partic à l'inhumation de deux corps dans le cimetière ladite commune, au vu d'autorisations de déplacem délivrées par l'autorité administrative en vertu de l ticle 4 du décret du 27 avril 1889, mais sans que permis d'exhumer eussent été donnés par l'officier l'état-civil du lieu du décès.

Attendu qu'en condamnant le demandeur en état des faits à la peine portée par l'article 471, du code pénal, le jugement attaqué loin de violer textes visés au moyen en a fait une exacte ap cation. »

Le fait pour un ecclésiastique de procéder à inhumation sans justifier d'un permis munici préalable constitue donc, non pas un délit, m une contravention. (*Traité du culte catholique*, t. p 63).

Il n'existe d'ailleurs aucune formalité sacram telle pour la délivrance du permis.

Dans des communes importantes, on a été ob de supprimer les cortèges et ensuite les cérémo qui se déroulaient au cimetière. Le prêtre n'acc pagne plus les corps et le permis est remis av de quitter l'église à l'agent du service des pom funèbres qui accompagne le corps. Un permis digé sans formes sacramentelles est simplement mis au curé et celui-ci le classera dans les arch paroissiales.

Dans les communes où le prêtre accompagne core le convoi, il remet le permis au gardien cimetière si celui-ci n'a pas déjà été avisé dire ment par la mairie. Le curé, là encore, doit r voir et conserver dans les archives la pièce co tuant le permis.

Auguste Rivet
ancien bâtonni

[1] Aug. Rivet, *Traité du Culte catholique*. T. II, *Législation et jurisprudence au 1er juin 1950.* — Aux Bureaux de l'*Ami du Clergé*.

IMPRIMATUR
Lingonis, die 17 martii 1953
G. Michel, *vic. g*

Le gérant : A. Bordet

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du C*